

FFHANDBALL



**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH
D2F
N1M
N1F
N2M
N2F
N3M



COMMISSION NATIONALE
DE CONTRÔLE ET DE GESTION

Introduction

- 3** Présentation de la CNCG
- 4** Bilan d'activité de la CNCG
- 5** Méthodologie de la CNCG

6 LFH

- 7** Évolution du statut juridique des clubs
- 8** Comptes cumulés
- 9** Produits d'exploitation
- 15** Charges d'exploitation
- 19** Capitaux propres et résultat net cumulé
- 23** Budgets prévisionnels 2020-21

25 D2F

- 26** Comptes cumulés
- 27** Produits d'exploitation
- 31** Charges d'exploitation
- 34** Capitaux propres et résultat net cumulé
- 37** Budgets prévisionnels 2020-21
- 40** Focus sur le nombre de contrats professionnels

41 N1M

- 42** Budgets prévisionnels 2020-21
- 44** Masses salariales prévisionnelles 2020-21
- 45** Focus sur le nombre de contrats professionnels

AUTRES DIVISIONS

- 46** Focus sur le nombre de contrats professionnels



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M

Missions

En vue d'assurer la pérennité des clubs, de favoriser le respect de l'équité sportive et de contribuer à la régulation économique des compétitions, et en application de l'article L. 132-2 du code du sport, la FFHandball a constitué en son sein des commissions de contrôle et de gestion, dotées d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilitées, le cas échéant, à saisir les organes disciplinaires compétents.

Ces commissions, comprenant une CNCG de première instance, une commission contentieuse et une commission d'appel, ont pour missions :

- ▶ d'assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives qui sont affiliées ou membres de la fédération, ou sollicitent une telle adhésion ;
- ▶ d'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs ;
- ▶ d'assurer le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des sociétés sportives.

Le périmètre d'intervention de la CNCG, dans le cadre de ses missions exposées ci-dessus, porte sur :

- ▶ les clubs évoluant dans les championnats de LFH, D2F, N1M, N2M, N2F et N3M,
- ▶ les clubs soumis à un plan d'apurement fixé par la CNCG, sa commission contentieuse ou sa commission d'appel quelque soit le niveau de jeu de ce club.

Les contrôles peuvent être effectués sur pièces et/ou sur place.

Le cadre réglementaire en vigueur a pour objet, d'une part, de promouvoir et d'assurer la rigueur et la transparence de la gestion financière des associations et sociétés sportives, d'autre part, de fixer les conditions de participation des clubs aux compétitions organisées par la FFHandball.

Composition

La CNCG est composée d'une présidente élue, membre du conseil d'administration de la FFHandball, et d'au minimum 11 membres désignés par le bureau directeur fédéral.

Présidente : Mme Florence MORAGLIA

Membres : M. Thomas AGUER
M. Yves BARRE
M. Gérald BRUGUERA
M. Jean-Alain COLOMBET
M. Christian DUME
M. Mickael GRANGER
M. Michel GROUPI
M. Stéphane MOREAU
Mme Béatrice PETIT
M. Francis SEREX
M. Joël VARITTO

Les membres de la CNCG sont nommés pour leur expertise et pour leur indépendance, notamment vis-à-vis des clubs contrôlés.

Les décisions CNCG sont prises à la majorité des membres présents. Elles sont publiées, sous forme d'extraits, dans le bulletin officiel *HandInfos* de la FFHandball.

Fonctionnement

L'activité de la CNCG s'articule autour de trois entités :

- ▶ la **Commission nationale de contrôle et de gestion** (CNCG), chargée d'assurer le contrôle des clubs participant aux championnats fédéraux (LFH, D2F, N1M...).
- ▶ la **Commission contentieuse de 1^{re} instance** qui, saisie par la CNCG, est habilitée à prononcer des sanctions à l'encontre des clubs participant aux championnats fédéraux,
- ▶ la **Commission d'appel de la CNCG**, chargée de statuer en appel sur les mesures prises en 1^{re} instance par la CNCG (LNH), la CNCG (FFHandball) ou la Commission contentieuse de 1^{re} instance (FFHandball).

Le secrétariat de ces trois commissions est assuré par un salarié à temps plein :

M. Maxime LAMELOISE.



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M

Activités

- ▶ 8 réunions plénières de la CNCG,
- ▶ 8 auditions de clubs par visioconférence (3 clubs LFH, 3 clubs de D2F VAP et 2 clubs N1M VAP) en mai 2021 par la CNCG pour présentation de leur situation au 31 décembre 2020 et de leur budget prévisionnel 2021-22,
- ▶ 0 audit sur place et sur pièces,
- ▶ de multiples réunions téléphoniques restreintes afin de statuer sur des décisions ou pour traiter des questions techniques ou spécifiques
- ▶ travail de refonte du règlement de la CNCG.

Bilan des réunions

4 juillet 2020

- ▶ 14 décisions d'autorisation à évoluer en LFH pour la saison 2020-21,
- ▶ 13 décisions d'autorisation à évoluer en D2F pour la saison 2020-21,
- ▶ 3 décisions d'autorisation à évoluer en D2F avec le statut VAP pour la saison 2020-21,
- ▶ 2 décisions d'autorisation à évoluer en N1M avec le statut VAP pour la saison 2020-21,
- ▶ attribution des statuts professionnels en N1M, N1F, N2M et N2F pour la saison 2020-21.

24 octobre 2020

- ▶ Examen des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020 et des budgets prévisionnels 2020-21 réactualisés des clubs fédéraux,
- ▶ suivi des clubs fédéraux soumis à un plan d'apurement au 30 juin 2020.

13 février 2021

- ▶ Suivi des clubs fédéraux soumis à un plan d'apurement au 31 décembre 2020.

17 avril 2021

- ▶ Examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ou des situations intermédiaires au 31 décembre 2020 (clubs LFH, D2F VAP et N1M VAP).

7 mai 2021

- ▶ Audition de 8 clubs (3 clubs LFH et 5 clubs VAP) par visioconférence, pour présentation de leur situation au 31 décembre 2020 et de leur budget prévisionnel 2021-22,
- ▶ 14 décisions de pré-autorisation à évoluer en LFH pour la saison 2021-22.

Périmètre d'analyse

Le présent rapport a été construit à partir des informations comptables et financières fournies par les clubs fédéraux depuis la saison 2008-09.

Les commentaires sur les chiffres présentés s'inscrivent dans le cadre d'une analyse globale. Ils ne peuvent être considérés comme systématiquement applicables à chacun des clubs composant ces divisions.

Les statistiques portent sur les comptes cumulés des clubs, recouvrent l'association-support et, lorsqu'elle existe, la société qu'elle a créée pour gérer le secteur professionnel.

Les bilans et comptes de résultat cumulés ont été obtenus par simple addition des états transmis par les clubs selon leurs dates de clôture respectives. Ainsi, pour la saison 2020-21, ont été additionnés les états comptables des clubs clôturant au 31/12/2020, au 30/06/2021 et au 31/08/2021. Les variations d'un exercice à l'autre intègrent l'effet de l'évolution du périmètre du nombre de clubs.

Ces comptes (bilans et comptes de résultats) ont été préparés selon les principes comptables admis en France et sont certifiés, le cas échéant, par les commissaires aux comptes des clubs.

Les charges et produits prévisionnels ressortent des budgets prévisionnels produits par les clubs à la CNCG pour la saison suivante, et, le cas échéant, actualisés en cours de saison. Les charges et produits prévisionnels cumulés ont été obtenus par simple addition des budgets transmis par les clubs sur les différentes saisons sportives.

Définitions

Afin de faciliter la compréhension du lecteur, certains postes-clés de charges et de produits des clubs fédéraux sont précisés comme suit.

Les produits

Le poste **merchandising** recouvre notamment les recettes sur les produits commercialisés dans les boutiques des clubs et les recettes issues des buvettes.

Le poste **billetterie** comptabilise les ventes de places, les places VIP et les abonnements.

Le poste **partenariat** intègre les prestations de services des collectivités, le sponsoring privé et les échanges de marchandises.

Le poste **subventions d'exploitation** tient compte des subventions des collectivités publiques et d'autres subventions d'exploitations (CNDS, ANS...).

Le poste **transferts de charges** comptabilise les contreparties de valorisation des avantages en nature et les indemnités journalières de sécurité sociale. Il intègre aussi les indemnités versées aux clubs par le gouvernement dans le cadre de la mise en place du chômage partiel.

Le poste **autres produits** englobe principalement le mécénat et les recettes liées aux cotisations.

Les charges

Le poste **charges de personnel** se compose des rémunérations et des charges sociales du personnel salarié des clubs fédéraux (joueuses ou joueurs, entraîneurs, administratifs, encadrement médical). Pour la LFH, la masse salariale tient également compte des joueuses sous contrat aspirant et stagiaire.

Le poste **autres achats et charges externes** englobe le total des dépenses liées aux :

- ▶ honoraires d'agents sportifs, comptables et médicaux,
- ▶ déplacements et missions,
- ▶ frais d'activité sportive (arbitrages, sécurité, cotisations),
- ▶ locations et charges afférentes (loyers, assurances, charges),
- ▶ frais de fonctionnement du club.



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH
D2F
N1M
N1F
N2M
N2F
N3M



LFH



Entente Sportive Besançon Féminine



Bourg-de-Péage Drôme Handball



Brest Bretagne Handball



Chambray Touraine Handball



JDA Dijon Handball



Fleury Loiret Handball



Mérignac Handball



Metz Handball



Les Neptunes de Nantes



OGC Nice Côte d'Azur Handball



Paris 92



Plan-de-Cuques Handball



Saint-Amand Handball



Toulon Saint-Cyr Var Handball

Cahier des charges

(inchangé depuis la création de la LFH)

Pour évoluer en LFH, les clubs doivent remplir les conditions suivantes :

- ▶ Budget minimum de 700 000 € hors valorisation du bénévolat.
- ▶ Pas de situation nette négative au 31/12 précédent, sauf plan d'apurement validé.
- ▶ Un entraîneur professionnel sous contrat et rémunéré à temps plein, titulaire du DES Handball.
- ▶ 8 joueuses professionnelles sous contrat, salariées à temps plein.
- ▶ Maximum 2 joueuses amateurs (âgées d'au moins 26 ans) sur la liste de l'équipe première.
- ▶ Un centre de formation agréé par le ministère des sports ou une équipe réserve en N1F ou N2F.

▶ Une aréna de classe 1 obligatoire (ou projet de construction ou transfert en cours).

▶ Un encadrement administratif salarié pour un équivalent temps plein minimum.

▶ 10 % du budget affecté à des actions de structuration (communication, développement, marketing).

▶ Budget minimum annuel de 18 000 € affecté à l'encadrement médical des joueuses

Rappel réglementaire

La CNCG est chargée de veiller au respect des conditions juridiques, administratives et financières auxquelles doivent répondre les clubs pour participer, équitablement, aux compétitions et assurer leur pérennité.

La CNCG statue sur le respect de ce cahier des charges afin d'autoriser un club à évoluer en Ligue Butagaz Energie.



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

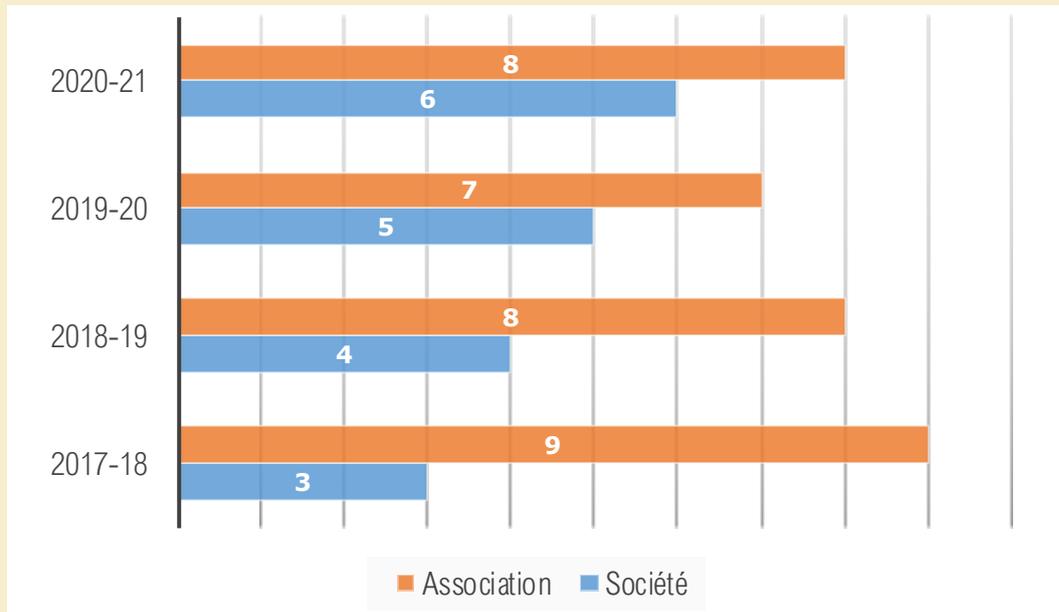
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution du statut juridique des clubs



De l'association à la société sportive

Pour la saison 2020-21, **6 clubs** de Ligue Butagaz Energie (sur 14) ont constitué une **société sportive** pour gérer le secteur professionnel.

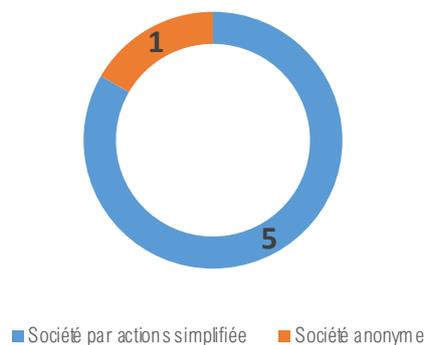
Ces 6 clubs sont :

- ▶ Bourg-de-Péage Handball (SAS)
- ▶ Brest Bretagne Handball (SAS)
- ▶ JDA Dijon Handball (SAS)
- ▶ Fleury Loiret Handball (SASP)
- ▶ Paris 92 (SAS)
- ▶ Les Neptunes de Nantes (SAS)

Parmi ces 6 clubs, **5 clubs** ont choisi le statut de la SAS (**société par actions simplifiée**) tandis qu'un club a opté pour le statut de la SASP (**société anonyme sportive professionnelle**).

Le capital social cumulé de ces clubs atteint 782 K€. Le capital social moyen de ces clubs s'élève à 130K€ (de 50K€ à 300K€ selon le club).

Forme juridique des sociétés (2020-21)



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M

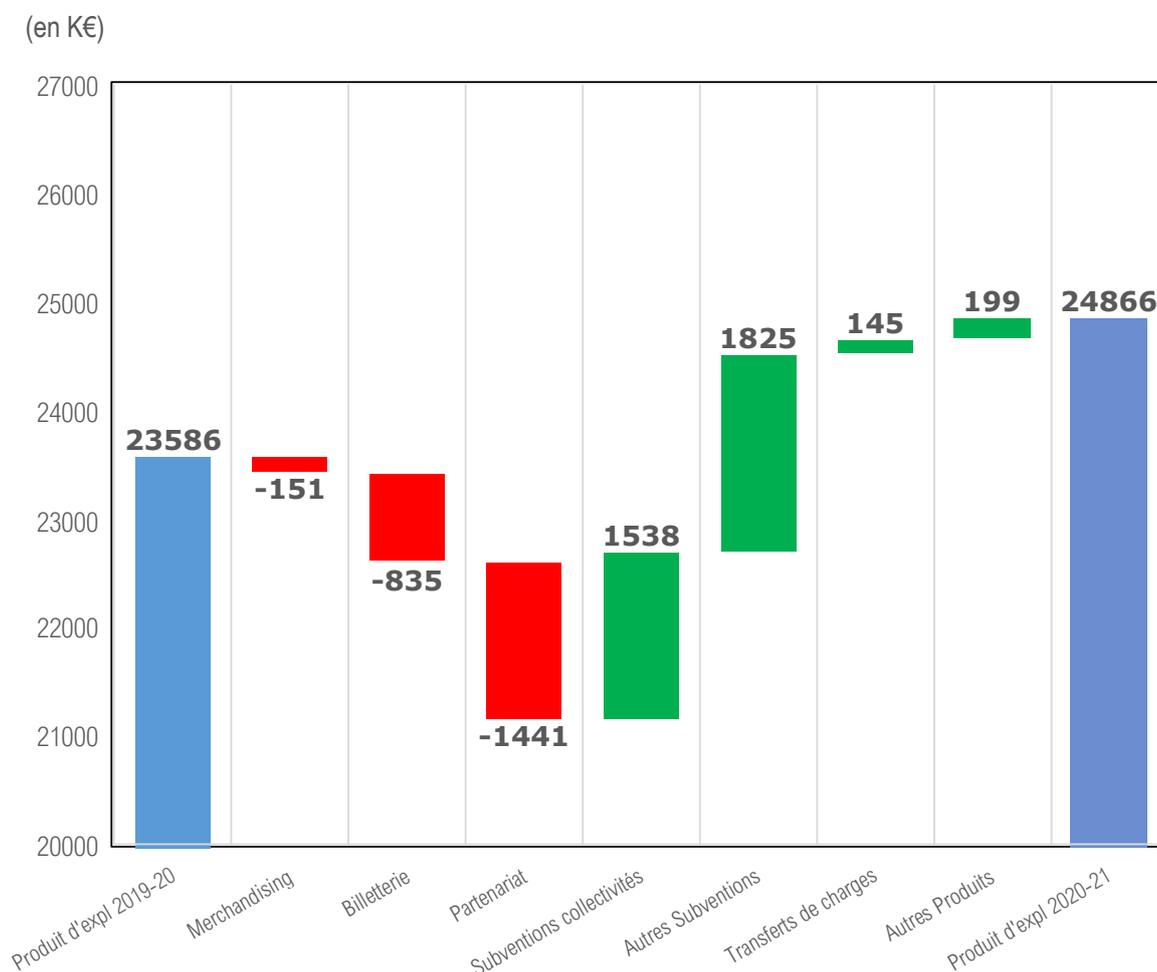
Bilan cumulé

en milliers d'euros	saison 2019-20	saison 2020-21	variation N-1
ACTIF			
Immobilisations	734	849	+16%
Stocks	31	66	+113%
Avances et acomptes versés	47	30	-37%
Créances clients	7 076	9 734	+38%
Disponibilités	2 454	3 877	+58%
Charges constatées d'avance	357	273	-23%
Total Actif	10 699	14 829	+39%
PASSIF			
Capitaux propres	936	2 190	+134%
Provisions pour risques et charges	172	789	+360%
Dettes financières	2 466	2 845	+15%
Avances et acomptes reçus	101	7	-93%
Dettes fournisseurs	1 530	2 978	+95%
Dettes fiscales & sociales	2 510	2 329	-7%
Autres dettes	1 423	2 089	+47%
Produits constatés d'avance	1 562	1 603	+3%
Total Passif	10 699	14 829	+39%

Compte de résultat cumulé

en milliers d'euros	saison 2019-20	saison 2020-21	variation N-1
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Merchandising	275	125	-55%
Billetterie	3 060	2 225	-27%
Partenariat	7 493	6 051	-19%
Subventions d'exploitation	8 112	11 475	+41%
Transferts de charges	1 410	1 555	+10%
Autres produits	3 235	3 435	+6%
Total Produits d'exploitation	23 586	24 866	+5%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats	202	207	+3%
Autres achats et charges externes	10 324	11 368	+10%
Impôts et taxes	429	433	+1%
Charges de personnel	11 436	11 430	0%
Dotation aux amortissements	437	1 059	+142%
Autres charges	270	317	+16%
Total Charges d'exploitation	23 099	24 812	+7%
Résultat d'exploitation	487	54	-89%
Résultat financier	-45	-24	-46%
Résultat exceptionnel	-127	54	-143%
Impôts sur les sociétés	10	2	-84%
Total Charges	23 542	25 183	+7%
Total Produits	23 847	25 266	+6%
RÉSULTAT NET	305	82	-73%

Évolution annuelle des produits d'exploitation



La présence de l'État a permis de limiter les impacts négatifs de la crise sanitaire

Les effets de la crise sanitaire continuent de peser sur les recettes de merchandising (-55%) billetterie (-27%) et partenariat (-19%) par rapport à la saison 2019-20. Le partenariat est notamment fortement impacté avec un recul de 19 % (soit -1,4 M€). Ces baisses s'expliquent par le fait que les matchs se sont déroulés à huis clos ou à jauge réduite.

Pour autant, ces baisses sont compensées par le soutien financier de l'État que l'on peut constater avec l'augmentation des subventions d'exploitation (subventions exceptionnelles des collectivités, fonds de solidarité, fonds de compensation billetterie) et des transferts de charges (indemnités pour chômage partiel et aide au paiement des cotisations et contributions sociales).

En outre, il est à noter que le passage à 14 clubs lors de la saison 2020-21 (au lieu de 12 clubs pour la saison 2019-20) a augmenté mécaniquement les produits réalisés en cumul pour la division.

Les produits d'exploitation cumulés de la Ligue Butagaz Energie affichent ainsi une hausse de 5 % pour atteindre 24,9 M€ lors de la saison 2020-21.



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

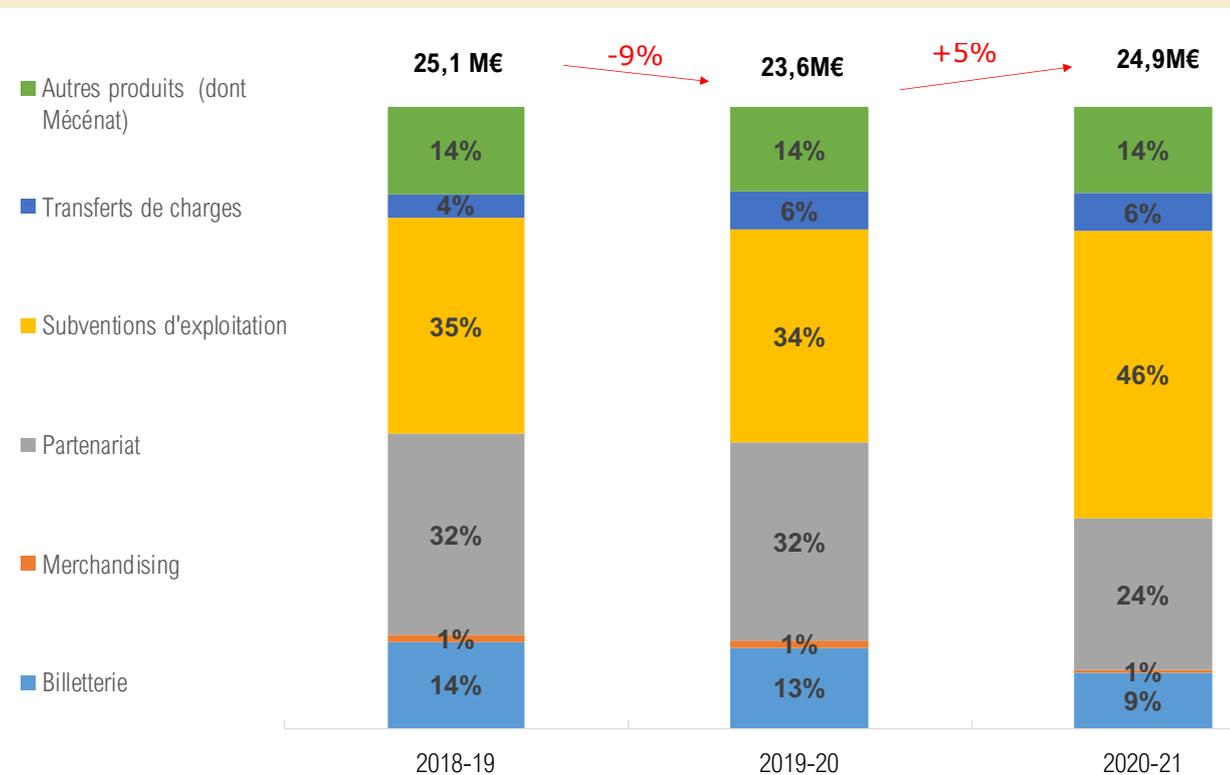
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution de la répartition des produits d'exploitation



Les subventions d'exploitation redeviennent prépondérantes dans les revenus des clubs

La crise sanitaire du Covid-19 a impacté le poids des différents types de revenus d'exploitation des clubs de Ligue Butagaz Energie pour cette saison 2020-21.

Alors que nous observons une privatisation des recettes dans le modèle économique des clubs jusqu'à la saison 2019-20 avec l'essor du partenariat privé (cf. rapport des 10 ans de la LFH), la saison 2020-21 est marquée par la prépondérance des subventions (46 % des revenus des clubs) pour les raisons évoquées précédemment.

De même, la billetterie ne représente plus que 9 % des produits d'exploitation cette saison. A titre de comparaison, pour une saison dite classique (sans événement exceptionnel comme une crise sanitaire) tel que la saison 2018-19, la billetterie avait pesé 14 % des revenus des clubs.

Il en est de même pour le poste « Partenariat » qui voit sa représentativité passer de 32 % à 24 %



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

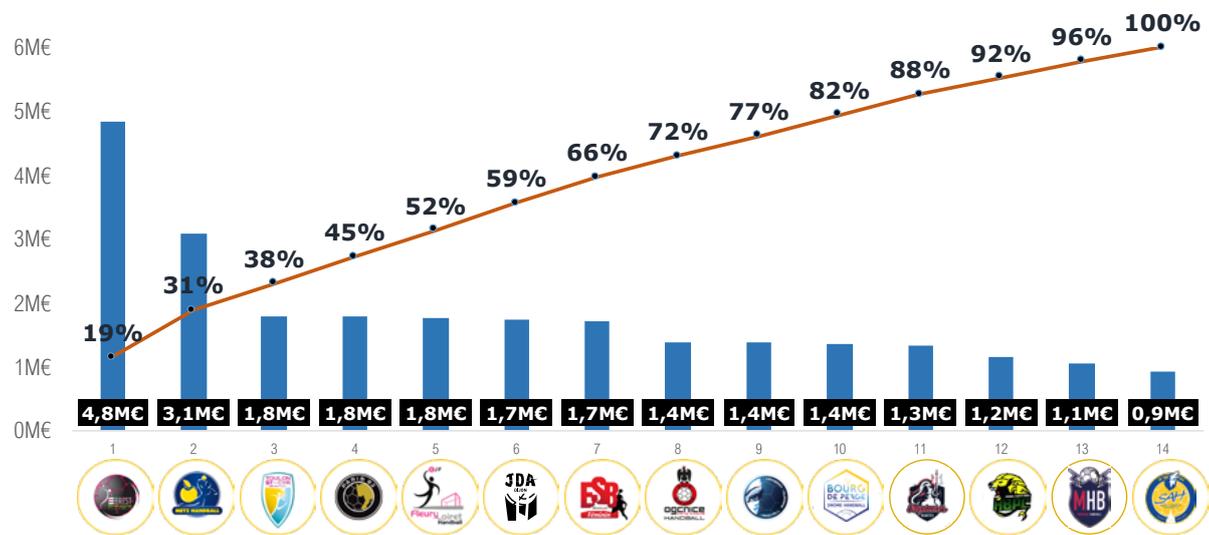
N1F

N2M

N2F

N3M

Pourcentage cumulé des produits



Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des produits réalisés lors de la saison 2020-21
Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des produits réalisés lors de la saison 2020-21.

Une concentration des revenus sur un petit nombre de clubs

Les clubs Brest Bretagne Handball et Metz Handball génèrent à eux seuls environ 1/3 des produits cumulés de la Ligue Butagaz Energie, soit autant que les 7 clubs ayant les produits les plus faibles.

La moitié des clubs de Ligue Butagaz Energie a généré plus ou moins de 1,5 M€ de produits lors de la saison 2020-21 (contre 1,6M€ d'euros la saison 2019-20).

Un club de Ligue Butagaz Energie a généré, en moyenne, 1,8 M€ de produits lors de la saison 2020-21 (contre 2,0 M€ la saison 2019-20).



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

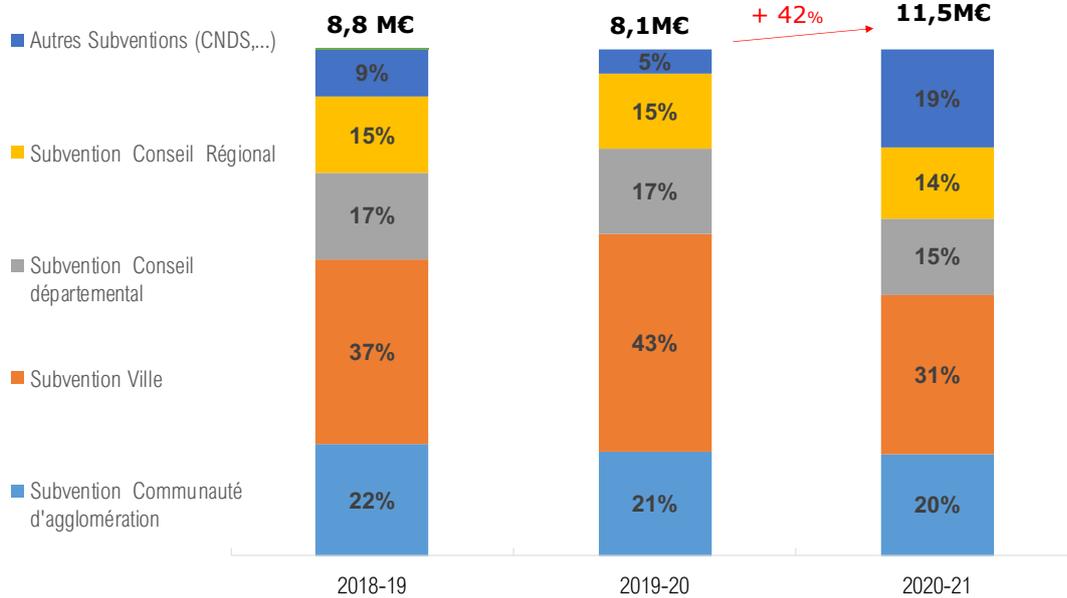
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



Les aides de l'État liées à la Covid-19 sont venues gonfler les subventions lors de la saison 2020-21

Comme évoqué précédemment, les subventions d'exploitation ont fortement augmenté (+42%) pour la saison 2020-21 et leur poids dans les recettes des clubs s'avère de fait plus important. Cette hausse s'explique notamment par :

- ▶ le versement de subventions exceptionnelles par les collectivités locales en raison de la crise du Covid-19. Ces aides correspondent aux subventions exceptionnelles de collectivités, aux fonds de solidarité et au dispositif de compensation partielle de billetterie.
- ▶ le montant important de subventions publiques dont disposait le club Saint Amand Handball, promu en Ligue Butagaz Energie pour la saison 2020-21,
- ▶ le passage à 14 clubs (au lieu de 12) augmentant de facto les subventions cumulées de la division,

Cette hausse des subventions en volume est donc à relativiser et met surtout en lumière le soutien des collectivités locales aux clubs de Ligue Butagaz Energie dans cette période difficile d'un point de vue économique.

Les subventions reçues par les clubs de Ligue Butagaz Energie proviennent en grande partie des villes (31%) et agglomérations (20%). En moyenne, un club de Ligue Butagaz Energie a perçu 820 K€ de subventions publiques lors de la saison 2020-21, contre 676 K€ sur la saison 2019-20.



**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

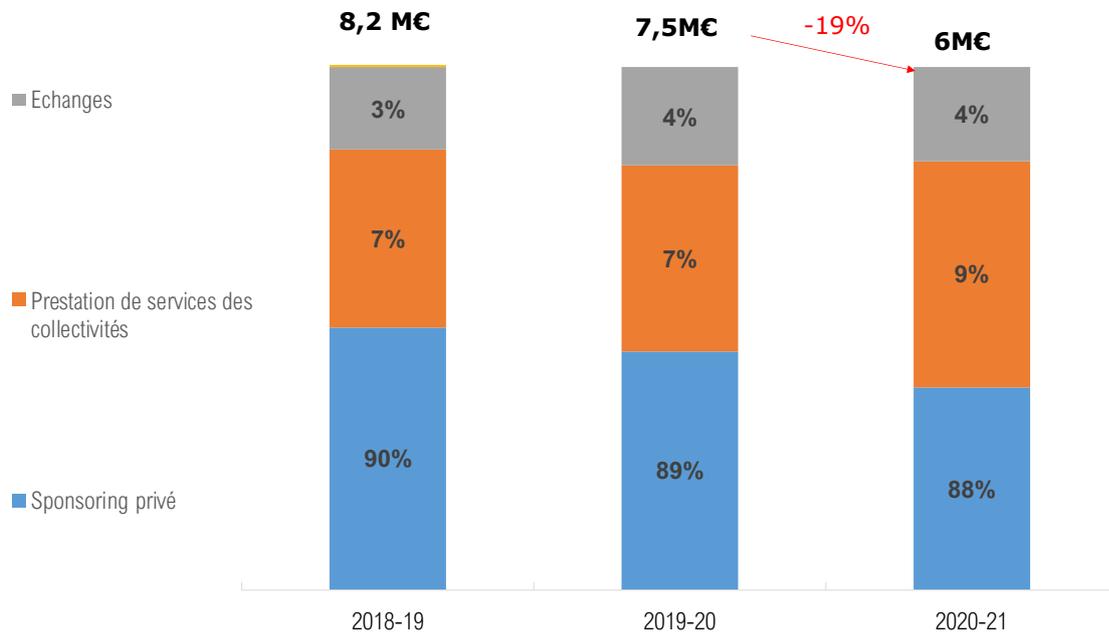
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution de la répartition du partenariat



L'impact immédiat de la crise sanitaire sur les revenus de partenariat

Le poste « Partenariat », qui s'établissait depuis deux saisons à environ 8 M€, chute significativement sur la saison 2020-21 à hauteur de 6 M€, et ce malgré le passage à 14 clubs.

En moyenne, un club de Ligue Butagaz Energie a perçu 432 K€ de recettes de partenariat sur la saison 2020-21, contre 624 K€ sur la saison 2019-20.

Le déroulement des matchs à huis clos ou à jauge réduite limitant fortement la visibilité des sponsors ainsi que la non-réalisation des prestations expliquent ce recul important.



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

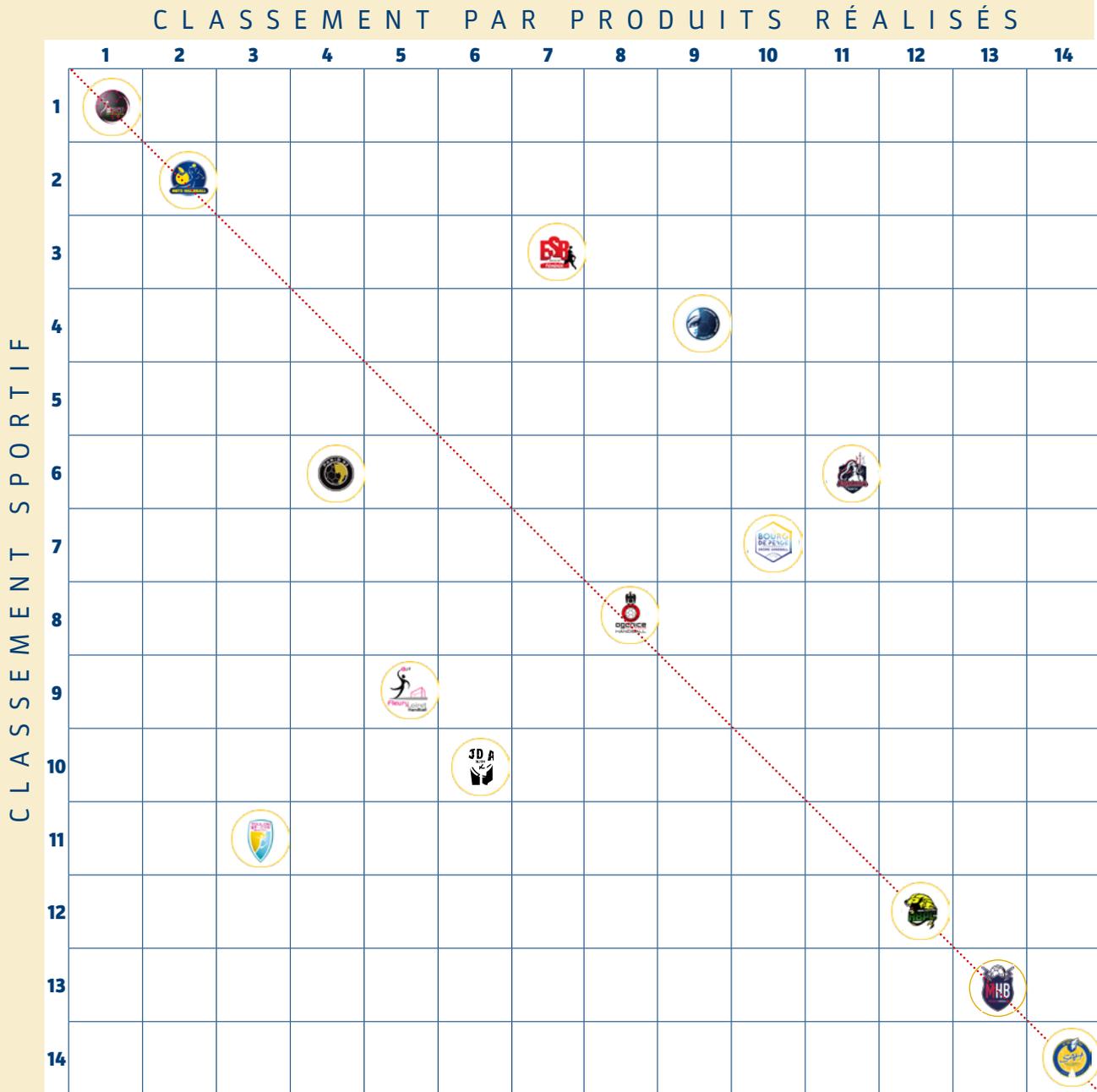
N1F

N2M

N2F

N3M

Corrélation entre produits réalisés et classement sportif



La diagonale rouge représente la parfaite adéquation entre le montant du budget et le classement sportif (à la date de l'arrêt du championnat).

Ainsi, les clubs situés au-dessus de cette ligne ont un meilleur classement sportif que budgétaire.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

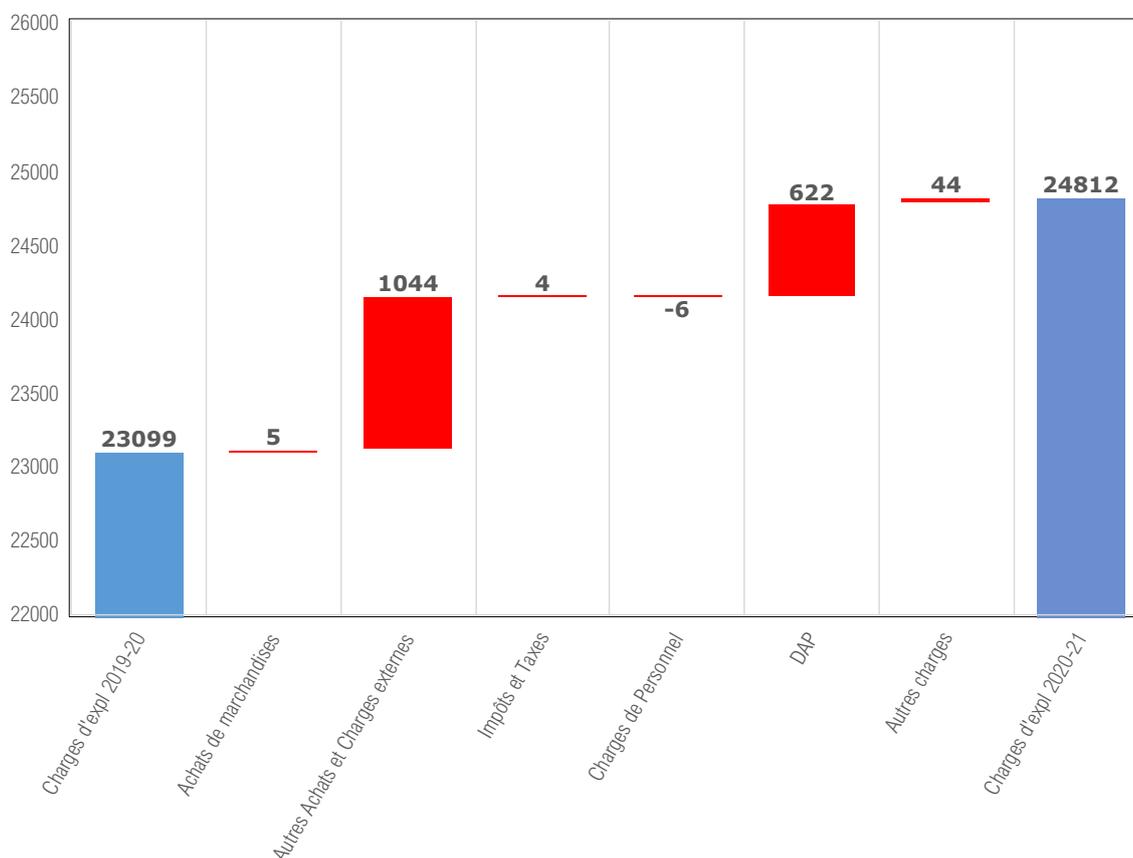
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution annuelle des charges d'exploitation



Une progression « exceptionnelle » du poste des dotations aux amortissement et provisions

En parallèle des produits d'exploitation, les charges d'exploitation cumulées de la Ligue Butagaz Energie présentent une hausse de 7% pour atteindre 24,8 M€.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation de plusieurs postes de dépense : Autres Achats et charges externes (+10 %, + 1 M€) et Dotations aux amortissement et provisions (+142%, +622 K€).

Le passage à 14 clubs explique notamment la hausse de 10 % du poste « Autres Achats et charges externes ». Pour rappel, le poste englobe le total des dépenses liées aux honoraires d'agents sportifs, comptables et médicaux, déplacements et missions, frais d'activité sportive (arbitrages, sécurité,

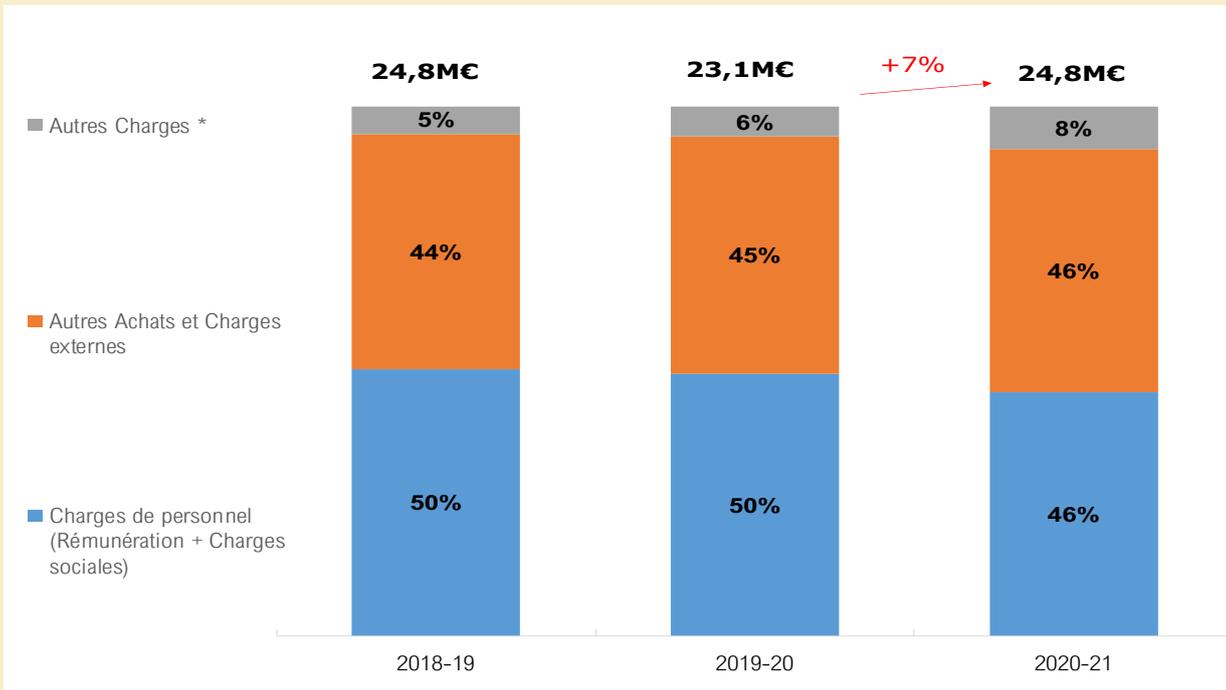
cotisations) locations et charges afférentes (loyers, assurances, charges) ainsi que les frais de fonctionnement du club.

La progression « exceptionnelle » du poste des dotations aux amortissement et provisions s'explique par le contexte de crise sanitaire justifiant ces provisions.

Enfin, il est à noter que le poste « Charges de personnel » reste stable malgré le passage à 14 clubs. Cela s'explique par les exonérations de charges sociales mises en place par l'État qui viennent minorer ce poste pour chaque club de Ligue Butagaz Energie.



Évolution de la structure des charges d'exploitation



*Autres charges : achats de marchandises, Impôt et taxes, Dotations aux amortissements et provisions et autres charges

Un modèle de charges également impacté par la crise sanitaire

A l'instar des produits d'exploitation, la répartition des charges d'exploitation a changé pour cette saison 2020-21.

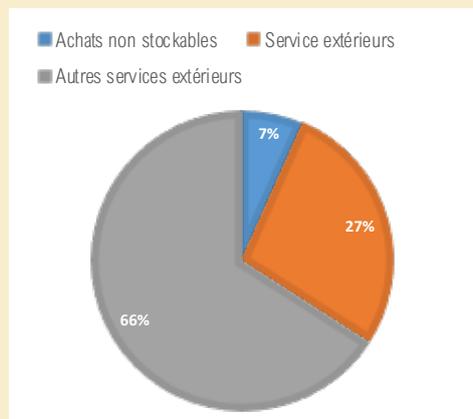
Le poste « Charges de personnel » occupe ainsi une part moins importante dans la répartition des charges d'exploitation du fait des exonérations de charges sociales mises en places par l'État.

Focus sur la structure des autres achats et charges externes

Le poste « Locations » est le poste le plus important des services extérieurs. En moyenne, un club de Ligue Butagaz Energie a dépensé 186 K€ pour les locations (appartement, voiture, salle, mobilier...).

Le poste « Frais de déplacement » est le poste le plus important des autres services extérieurs. En moyenne, un club Ligue Butagaz Energie a dépensé 137 K€ pour les frais de déplacements.

Le poste « Honoraires » est également un poste important des autres services extérieurs. En moyenne, un club Ligue Butagaz Energie a dépensé 86 K€ pour les frais d'honoraires.

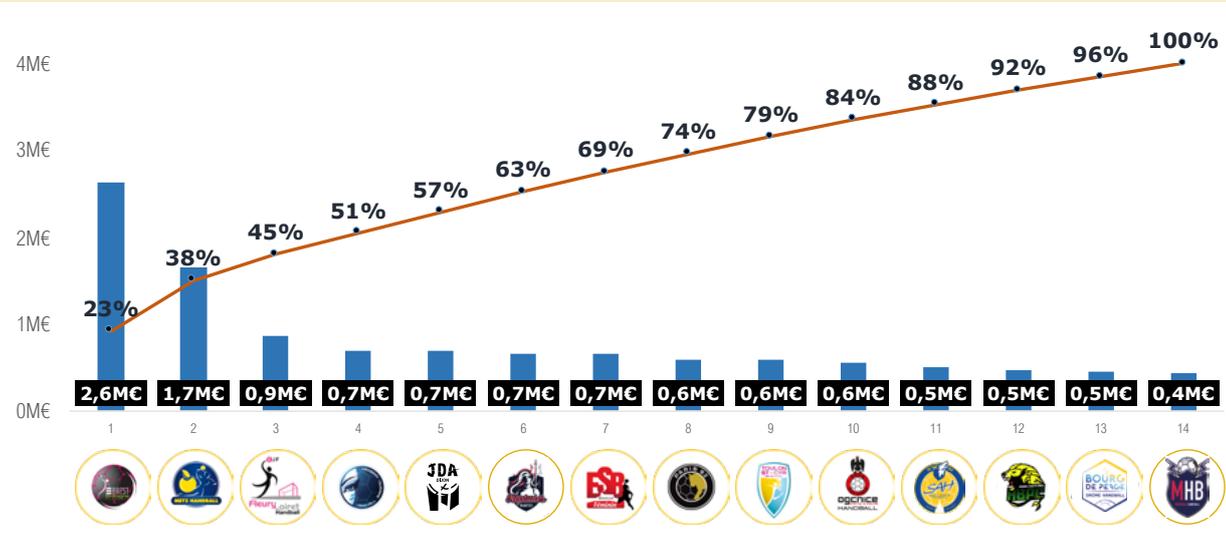


Achats non stockables : achats d'équipements sportifs, eau, électricité, gaz...

Services extérieurs : locations, charges locatives, entretien et assurance

Autres services extérieurs : personnels extérieurs, commissions, honoraires, frais de communication, frais d'arbitrage, frais de déplacement, frais d'engagement, frais de missions et réception

Répartition des masses salariales réalisées



Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des charges de personnel réalisées lors de la saison 2020-21.

Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des charges de personnel réalisées lors de la saison 2020-21.

Un écart notable entre les masses salariales les plus importantes et le reste de la division

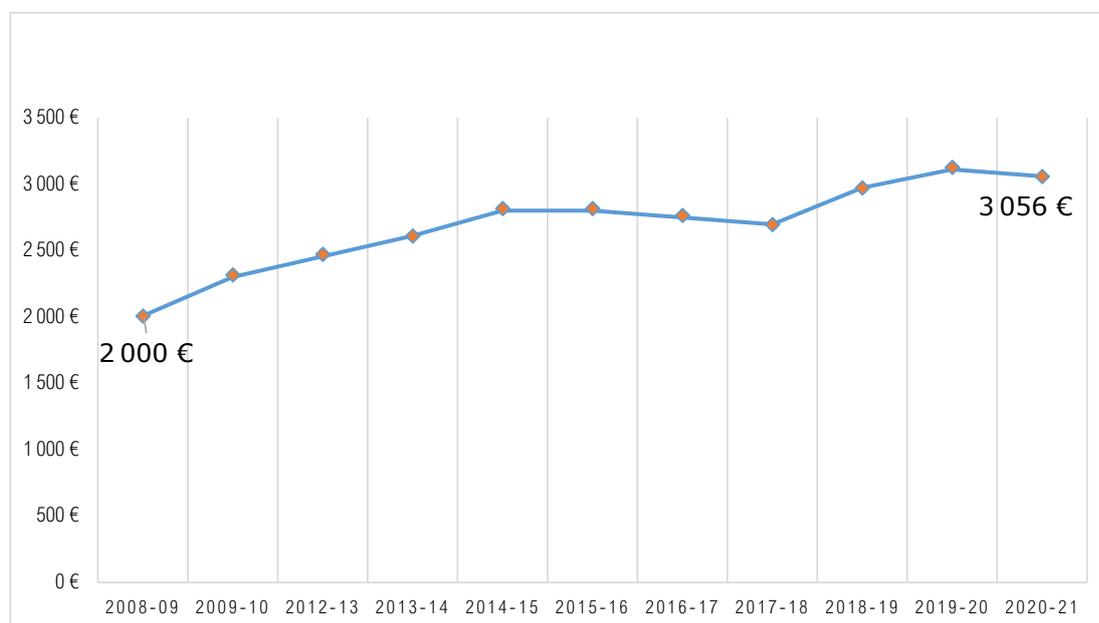
Comme en 2019-20, la courbe montre ici une forte concentration des masses salariales sur un petit nombre de clubs.

Les clubs Brest Bretagne Handball et Metz Handball représente 38 % (soit 4,3 M€) de la rémunération chargée de la division, soit autant que les 8 clubs avec les plus faibles masses salariales.

Lors de la saison 2020-21, un club de Ligue Butagaz Energie a dépensé, en moyenne, environ 816 K€, pour les charges de personnel (contre 1 M€ la saison précédente).

Lors de la saison 2020-21, la moitié des clubs de Ligue Butagaz Energie a dépensé plus ou moins de 600 K€ pour les charges de personnel (contre 700 K€ la saison précédente).

Focus sur les salaires bruts mensuels hors avantages en nature



Une légère baisse du salaire moyen brut mensuel (statistiques établies sur les joueuses à temps plein)

La Ligue Butagaz Energie comptait 192 joueuses professionnelles pour la saison 2020-21 (175 à temps plein et 17 à temps partiel), soit une hausse de 16 % par rapport à 2019-20. Cette hausse s'explique par le changement de périmètre de la division (de 12 à 14 clubs) augmentant mécaniquement le nombre de joueuses.

Pour la saison 2020-21, sur la base des 175 contrats de joueuses à temps plein produits par les clubs à la CNCG, le salaire moyen brut mensuel (hors avantage en nature) est de 3056 €, en baisse de 2 % par rapport à la saison 2019-20 (3 111 €).

Pour la saison 2020-21, le salaire médian est de 2 535 € bruts mensuels. Autrement dit, 50 % des joueuses de Ligue Butagaz Energie à temps plein gagne plus de 2 535 € bruts mensuellement.

Ce salaire médian est inférieur à la moyenne de 3056 € bruts mensuels. Autrement dit, une petite partie des joueuses perçoit un salaire très élevé (4 joueuses entre 10 000 € et 13 000 € bruts mensuels), ce qui tire la moyenne vers le haut.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

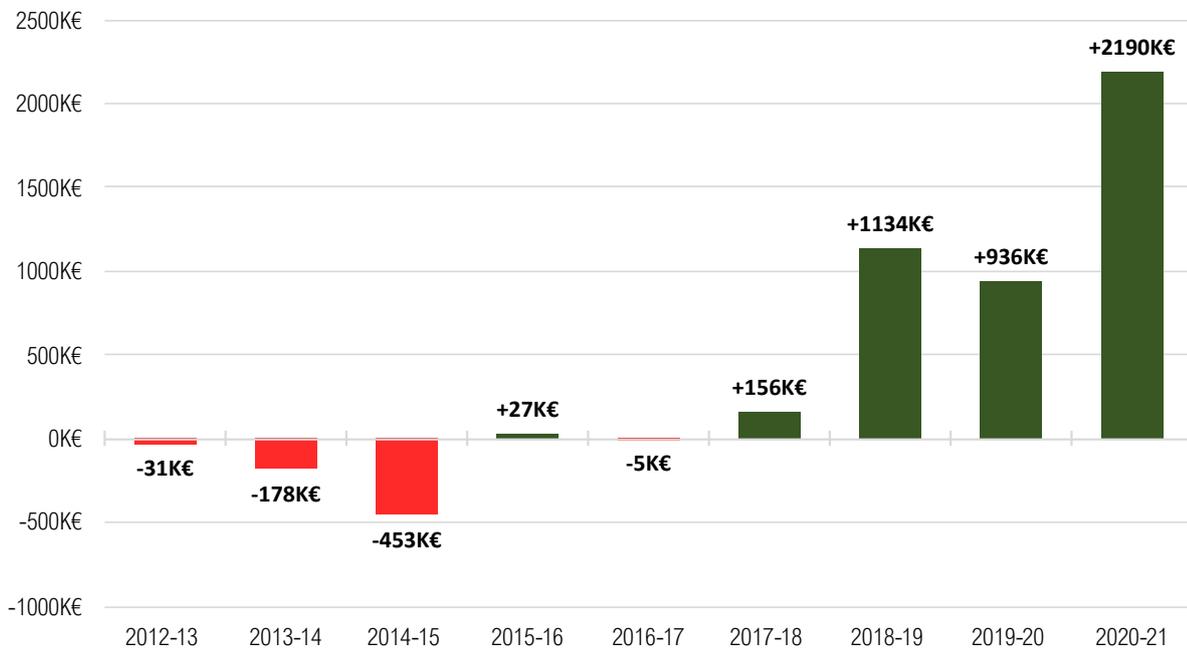
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution de la situation nette cumulée



Une situation financière solide des clubs de Ligue Butagaz Energie avec des situations nettes positives

Les capitaux propres ont connu une hausse significative passant de 936 K€ pour 2019-20 à 2 190 K€ pour la saison 2020-21.

13 clubs sur 14 affiche des fonds propres positifs à l'issue de la saison 2020-21.

Cette hausse des fonds propres s'explique par :

- les résultats nets excédentaires de 11 clubs de LFH (sur 14),
- la montée sportive en Ligue Butagaz Energie du club Saint-Amand Handball pour la saison 2020-21 qui disposait d'un montant élevé de capitaux propres au 30 juin 2021.



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

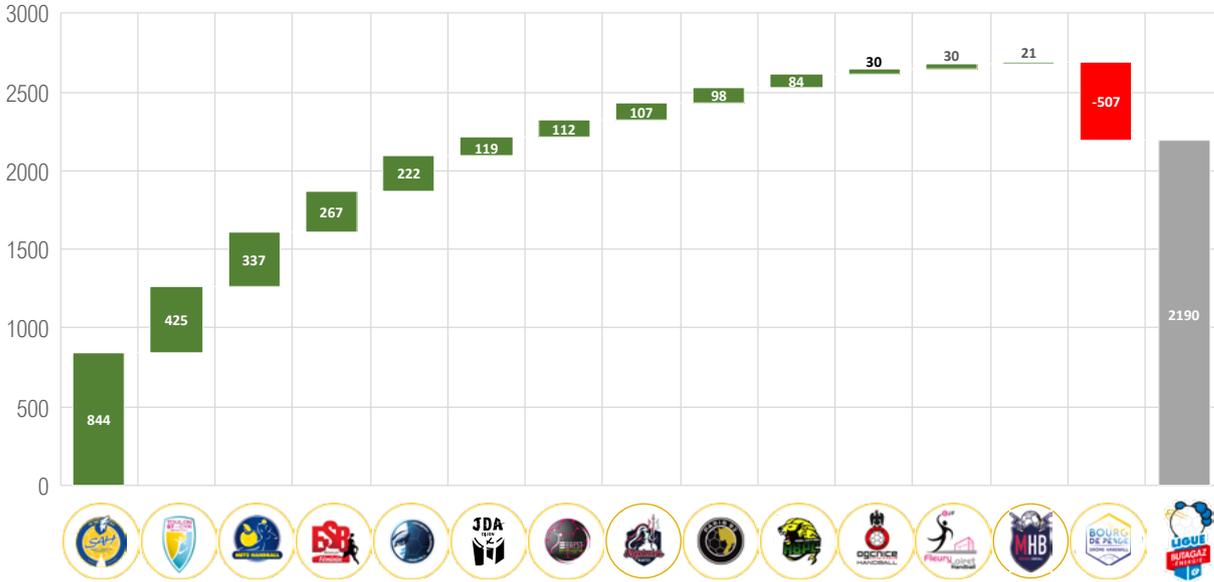
N1F

N2M

N2F

N3M

Détail des situations nettes par club



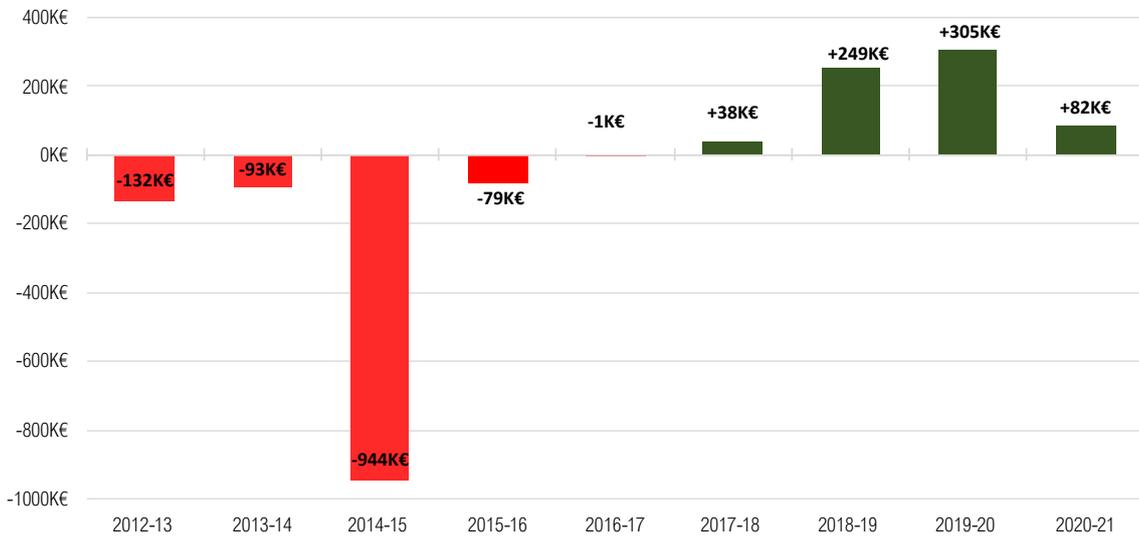
Parmi les 14 clubs de Ligue Butagaz Energie, un seul club présente une situation nette négative (Bourg de Péage Drome Handball). Cette dernière est expliquée en totalité par le résultat net de cette saison.

Rappel réglementaire

Afin de respecter le cahier des charges de la Ligue Butagaz Energie, les clubs doivent présenter des fonds propres positifs au 31/12 précédent (sauf plan d'apurement validé par la CNGC et avec échéances respectées).

Le dispositif réglementaire dont dispose la CNGC, adopté par les instances fédérales, comprend notamment la fixation de plans d'apurement des fonds propres négatifs. Précisément, face à une situation financière dégradée, la CNGC impose systématiquement un échéancier d'apurement avec paliers à respecter sous peine de sanctions.

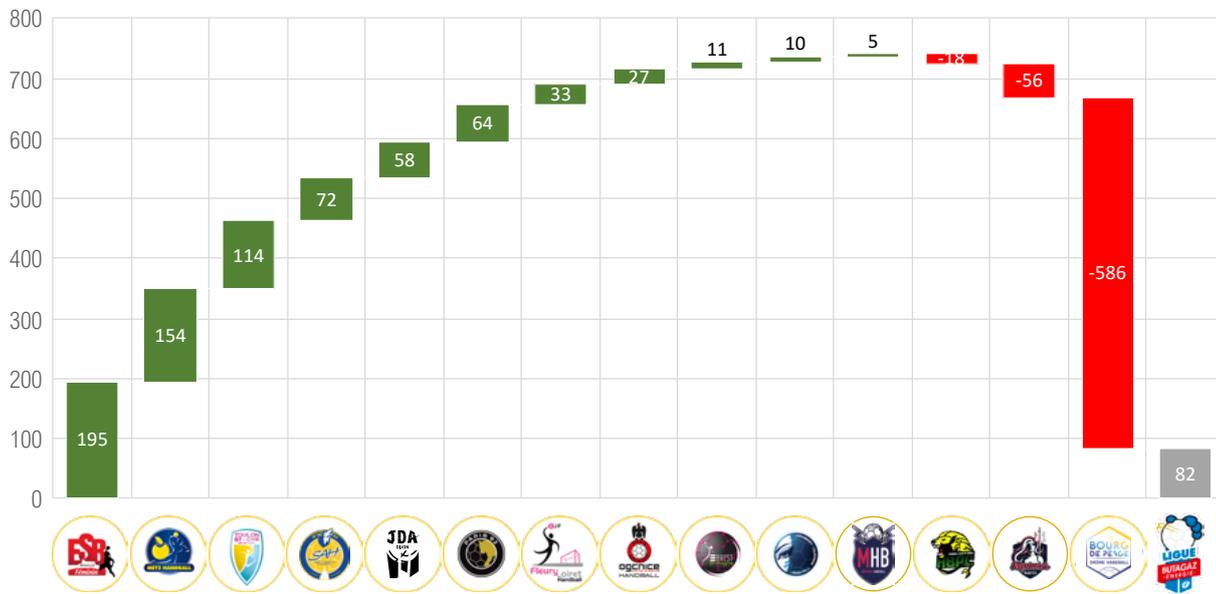
Évolution du résultat net cumulé



Les comptes clôturés au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 des clubs de Ligue Butagaz Energie présentent un bénéfice net cumulé de +82 K€, inférieur à celui de 2019-20 qui était de +305 K€.

Il convient de souligner que ce résultat net cumulé positif sur la Ligue Butagaz Energie est le fruit du soutien des partenaires publics comme privés des clubs, et ce malgré les huis clos ou jauges réduites.

Détail des résultats nets par club



11 clubs sur 14 présentaient un résultat net positif à l'issue de cette saison (contre 10 sur 12 à l'issue de la saison 2019-20).

Détail des budgets prévisionnels par club 2020-21



Avec des recettes prévisionnelles supérieures à 5M€, Brest Bretagne Handball présente le budget le plus élevé de Ligue Butagaz Energie.

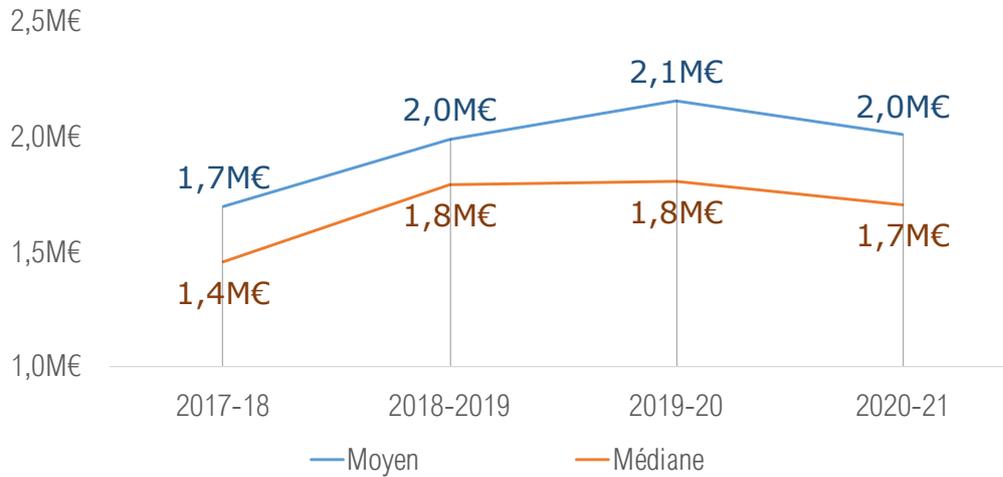
Metz (3,2M€) et Bourg de Péage (2,1M€) présente aussi un budget supérieur au budget moyen de Ligue Butagaz Energie (2M€).

Le budget médian de Ligue Butagaz Energie s'établit à 1,7M€.

Le club Saint Amand Handball, promu en Ligue Butagaz Energie pour la saison 2020-21, dispose quant à lui du budget le plus modeste de la division avec 1M€.

Pour rappel, le cahier des charges défini par la CNCG impose un budget minimum de 700K€ en Ligue Butagaz Energie.

Évolution des budgets prévisionnels depuis la saison 2017-2018



Une révision à la baisse des budgets prévisionnels pour 2020-21

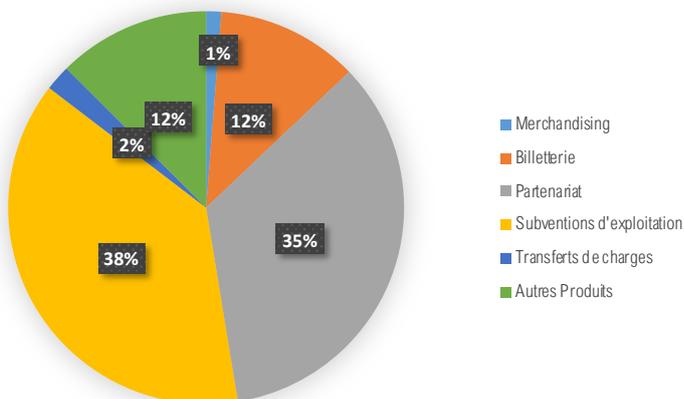
En 2020-21, en moyenne, un club de Ligue Butagaz Energie dispose de 2,0 M€ de budget (contre 2,1 M€ la saison précédente).

Lors de la saison 2020-21, le budget médian s'établit à 1,7 M€, (contre 1,8 M€ la saison précédente). Autrement dit, 50 % des clubs de

Ligue Butagaz Energie disposent d'un budget inférieur ou supérieur à 1,7 M€.

Les budgets cumulés des 14 clubs de Ligue Butagaz Energie atteignent 28 M€ pour la saison 2020-21.

Structure des budgets prévisionnels 2020-21





D2F



Achenheim Truchtersheim Handball



Aunis Handball



Bouillargues HB Nîmes Métropole



AS Cannes Mandelieu



Club Athlétique Béglais Handball



Handball Club Celles-sur-Belle



HB Clermont Auvergne Métropole 63



Havre Athletic Club Handball



Noisy-le-Grand Handball



Le Pouzin Handball 07



Handball Octeville-sur-Mer



Rennes Métropole Handball



Rochechouart Saint-Junien



Sambre-Avesnois Handball



Stella St-Maur Handball



ASUL Vaulx-en-Velin Handball



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M

en milliers d'euros	saison 2019-20	saison 2020-21	variation N-1
ACTIF			
Immobilisations	148	165	+12%
Stocks	26	14	-45%
Avances et acomptes versés	2	0	-100%
Créances clients	1 196	1 267	+6%
Disponibilités	1 714	1 215	-29%
Charges constatées d'avance	57	83	+47%
Total Actif	3 141	2 744	-13%
PASSIF			
Capitaux propres	854	176	-79%
Provisions pour risques et charges	25	66	+160%
Dettes financières	497	531	+7%
Avances et acomptes reçus	1	0	-100%
Dettes fournisseurs	378	283	-25%
Dettes fiscales & sociales	648	701	+8%
Autres dettes	283	241	-15%
Produits constatés d'avance	454	745	+64%
Total Passif	3 141	2 744	-13%

* En raison de son statut de « club omnisport », le club Stella St-Maur Handball ne disposait pas d'un bilan spécifique à la section handball. Par conséquent, 15 clubs sur 16 ont été pris en compte pour ce bilan cumulé.

Compte de résultat cumulé

en milliers d'euros	saison 2019-20	saison 2020-21	variation N-1
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Merchandising	215	63	-71%
Billetterie	135	57	-58%
Partenariat	1 148	1 029	-10%
Subventions d'exploitation	4 611	4 781	+4%
Transferts de charges	212	297	+40%
Autres produits	2 386	2 386	-39%
Total Produits d'exploitation	8 706	7 677	-12%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats	295	171	-42%
Autres achats et charges externes	4 161	3 264	-22%
Impôts et taxes	96	89	-7%
Charges de personnel	3 893	3 522	-10%
Dotation aux amortissements	85	131	+55%
Autres charges	285	203	-29%
Total Charges d'exploitation	8 814	7 380	-16%
Résultat d'exploitation	-108	297	-375%
Résultat financier	-21	-8	-60%
Résultat exceptionnel	34	-50	-248%
Impôts sur les sociétés	4	0	
Total Charges	8 968	7 593	-15%
Total Produits	8 869	7 832	-12%
RÉSULTAT NET	-99	239	-341%



FFHANDBALL

**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH

D2F

N1M

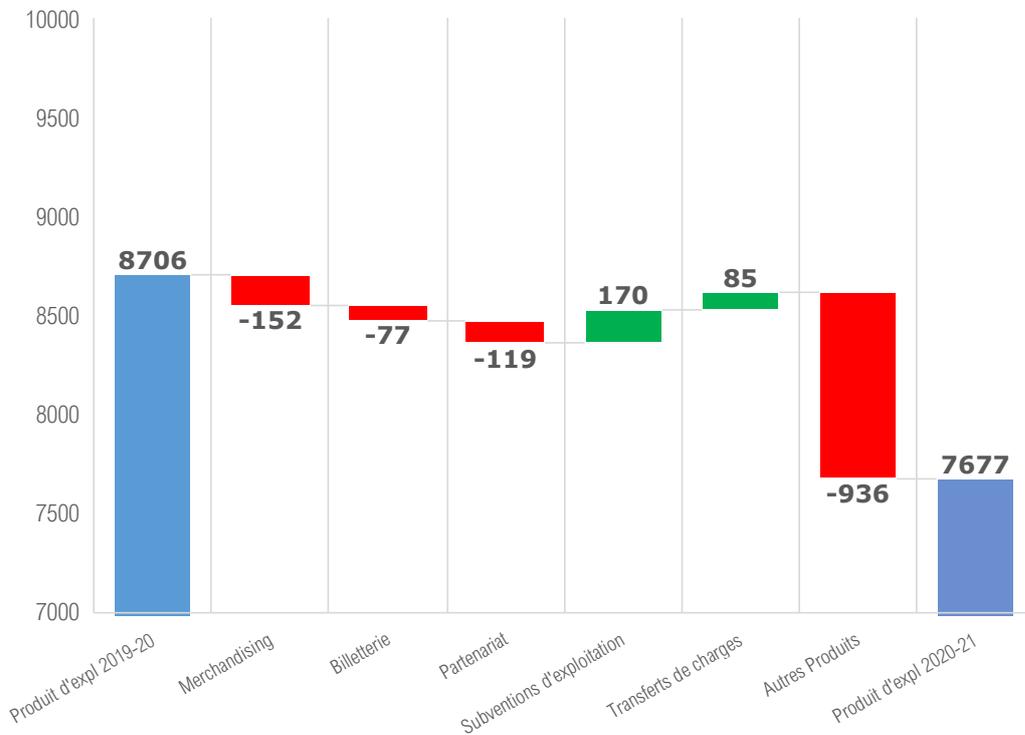
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution annuelle des produits d'exploitation



Des recettes d'exploitation des clubs de D2F impactées par la crise sanitaire

Les produits d'exploitation cumulés de la D2F affichent un net recul pour la saison 2020-21 (7,7 M€, soit -12 % par rapport à la saison précédente qui était à 8,7 M€).

A l'instar de la Ligue Butagaz Energie, les effets de la pandémie de Covid-19 se traduisent au niveau des recettes de merchandising (-71%) billetterie (-58%) et partenariat (-10%) par rapport à la saison 2019-2020.

Le poste « Autres produits (mécénat, dons...) »

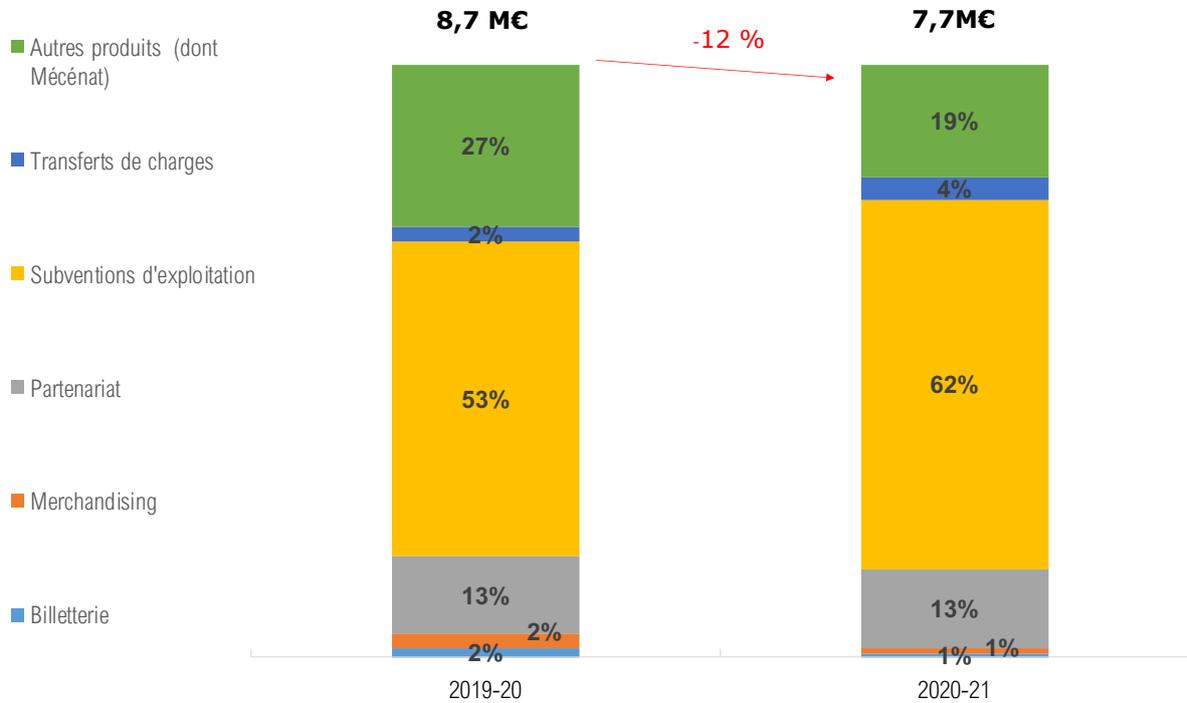
est également fortement impacté avec un recul de 39 % (soit -1 M€). Les entreprises mécènes des clubs de D2F ont été impactées par la crise sanitaire et par le contexte économique difficile.



**RAPPORT
CNCG
2020-21**

LFH
D2F
 N1M
 N1F
 N2M
 N2F
 N3M

Évolution de la répartition des produits d'exploitation



Le modèle de revenus des clubs de D2F repose sur les subventions publiques

Les subventions publiques sont la 1^{ère} source de revenus des clubs (62%) devant les autres produits (19%). Pour la saison 2020-21, nous notons un renforcement du poids des

subventions comme en Ligue Butagaz Energie. Les subventions représentent à elles seules environ deux tiers du poids économique des clubs de D2F.

Pourcentage cumulé des produits réalisés



Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des produits d'exploitation réalisés lors de la saison 2020-21. Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des produits d'exploitation réalisés lors de la saison 2020-21.

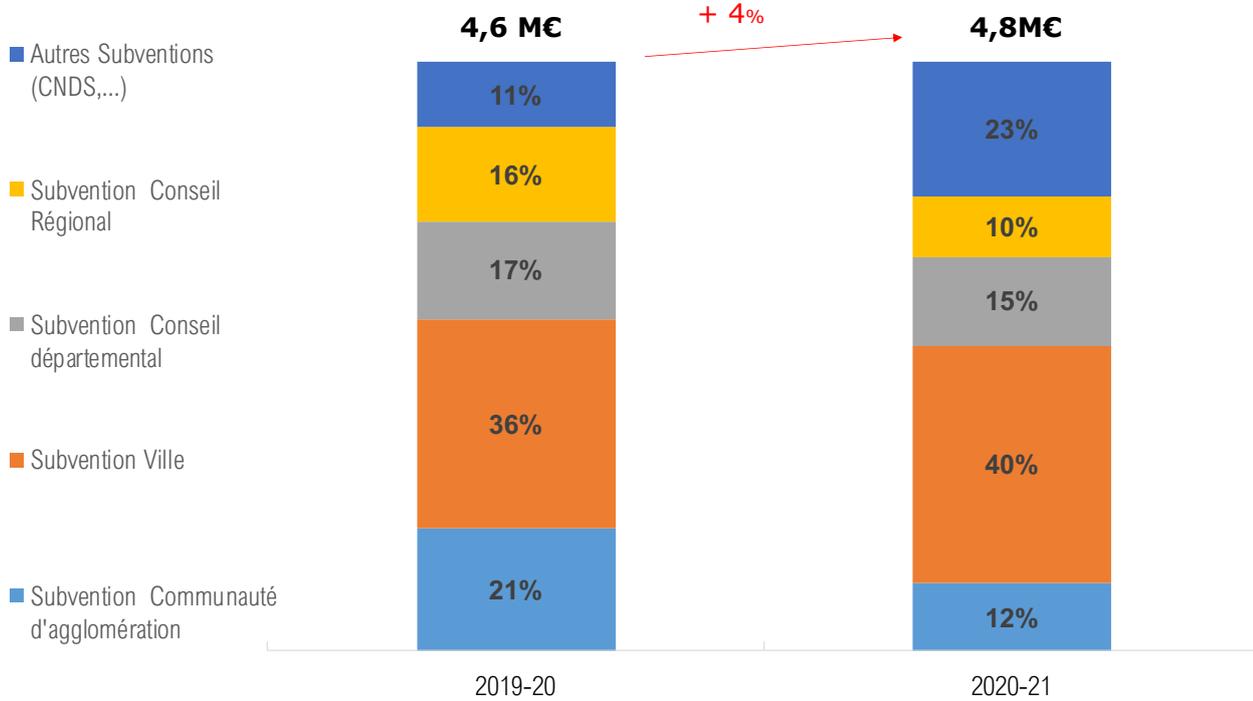
Une concentration des produits aussi marquée en D2F

Pour la saison 2020-21, les 3 clubs VAP (Le Havre, Stella Saint Maur, Celles sur Belle) ainsi que le club Aunis Handball La Rochelle-Périgny ont représenté plus d'un tiers des produits générés par la division.

Lors de la saison 2020-21, en moyenne, un club de D2F a généré 489 K€ de produits d'exploitation (contre 544 K€ la saison 2019-20).

La moitié des clubs de D2F a généré plus ou moins de 437 K€ de produits d'exploitation pour la saison 2020-21 (contre 492 K€ la saison 2019-20).

Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



Une légère hausse des subventions lors de la saison 2020-21

Lors de la saison 2020-21, nous constatons une augmentation (+4%) des subventions d'exploitation pour atteindre 4,8M€ en cumulé.

Les subventions d'exploitation reçues par les clubs de D2F proviennent en grande partie des villes (40%), département (15%) démontrant une nouvelle fois l'attachement de ces collectivités au développement de leurs clubs respectifs évoluant en D2F.

En moyenne, un club de D2F a perçu 299 K€ de subventions publiques lors de la saison 2020-21, contre 288 K€ sur la saison 2019-20.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH
D2F

N1M

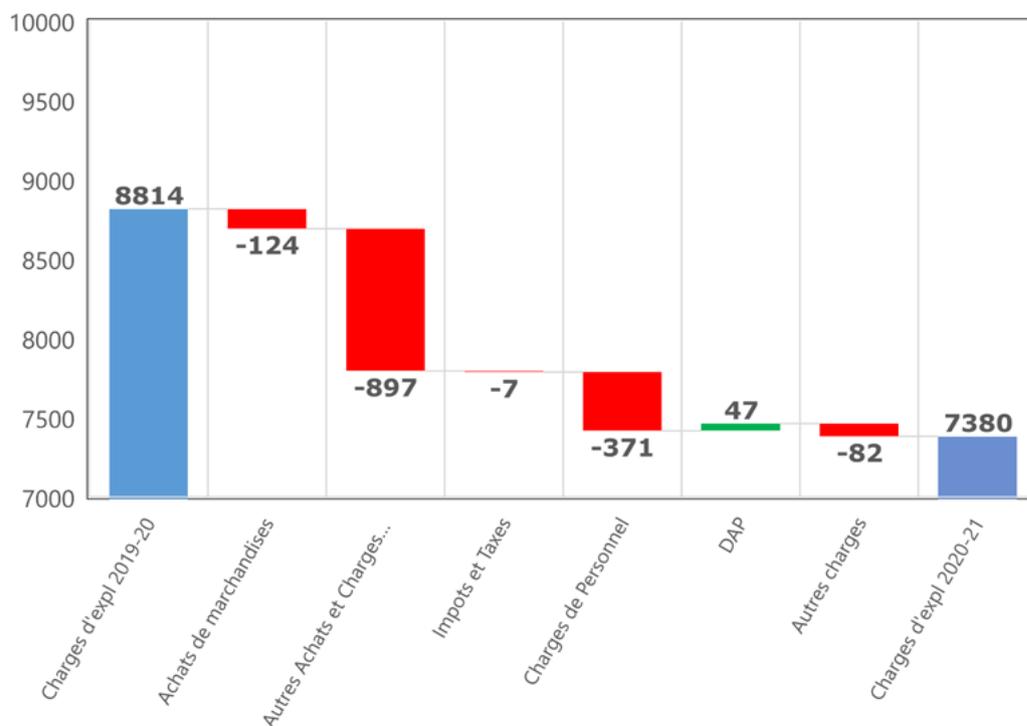
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution annuelle des charges d'exploitation



Les charges d'exploitation des clubs de D2F diminuent

Les charges d'exploitation cumulées de la D2F sont en net recul pour la saison 2020-21 pour atteindre 7,4 M€.

Le poste « Autres achats et charges externes » présente une baisse importante cette saison à hauteur de -22 % expliquée en partie par :

l'arrêt total du championnat de fin octobre 2020 jusqu'à sa reprise en janvier 2021,

les économies réalisées sur l'organisation des matchs à domicile à travers le déroulement des matchs à huis clos ou en jauge réduite.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

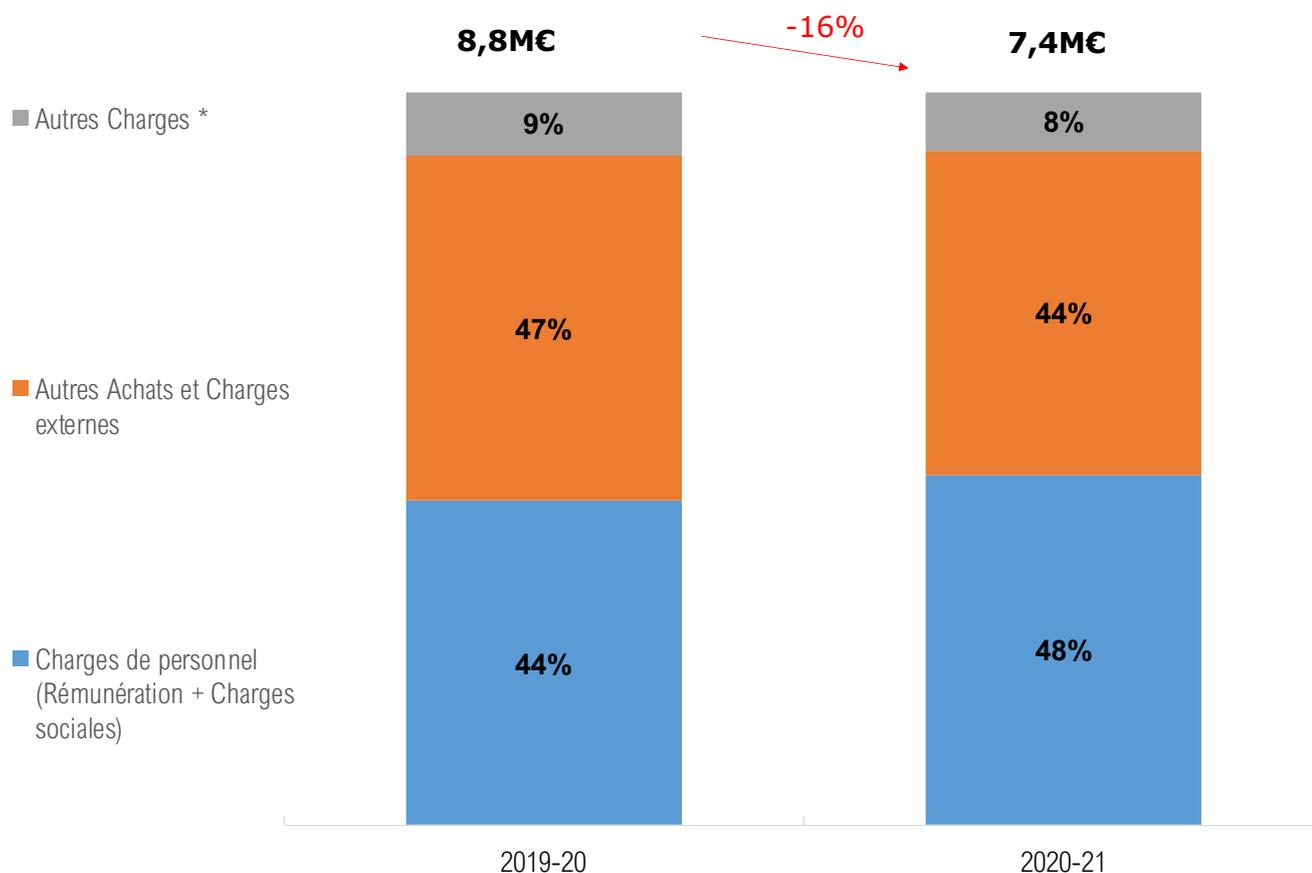
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution de la structure des charges d'exploitation



Autres charges : achats de marchandises, Impôt et taxes, Dotations aux amortissements et provisions et autres charges

Un modèle de coût stable

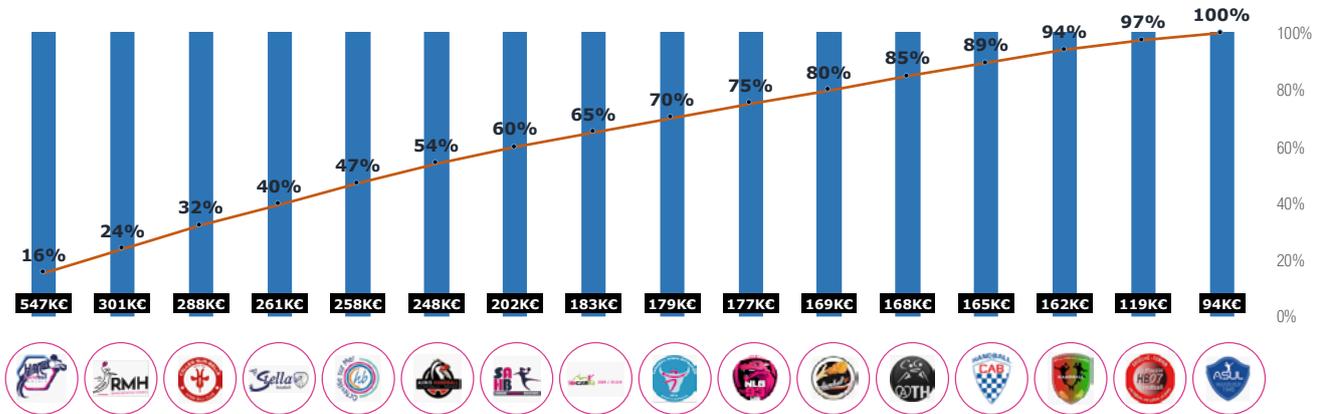
Pour la D2F, le poste « Charges de personnel » est le principal poste de dépenses des clubs de D2F (48% du total des charges d'exploitation).



RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH
D2F
N1M
N1F
N2M
N2F
N3M

Répartition des charges de personnels réalisés



Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des charges de personnel réalisées lors de la saison 2020-21. Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des charges de personnel réalisées lors de la saison 2020-21.

Une forte concentration de la masse salariale chargée

Les rémunérations chargées sont très variables d'un club à l'autre.

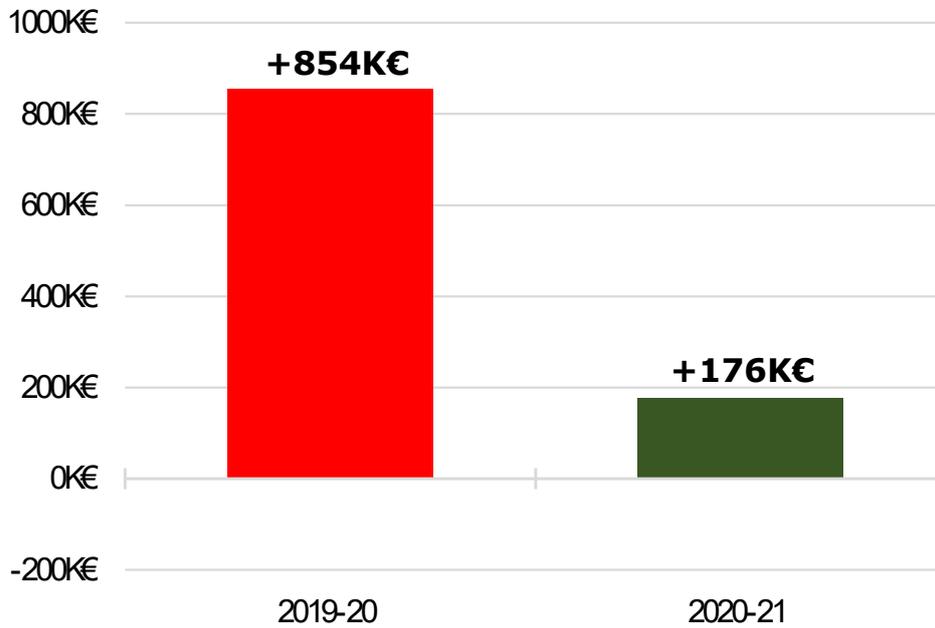
Pour la saison 2020-21, Le Havre Athletic Club Handball affichait la masse salariale la plus élevée du championnat avec 547 K€ tandis que Vaulx en Velin présentait une masse salariale chargée de 94 K€.

Pour la saison 2020-21, 5 clubs représentent la moitié de la rémunération chargée de la D2F (les 3 clubs VAP + Rennes Métropole Handball + Octeville Handball).

Lors de la saison 2020-21, en moyenne, un club de D2F a dépensé, environ 220 K€, pour les charges de personnel (contre 243 K€ la saison précédente).

Lors de la saison 2020-21, la moitié des clubs de D2F ont dépensé plus ou moins de 181 K€ pour les charges de personnel (contre 226 K€ la saison précédente).

Évolution de la situation nette cumulée



Une forte hétérogénéité des situations financières des clubs de D2F

Pour rappel, compte tenu de son statut de « club omnisports », le club Stella Saint-Maur Handball ne disposait pas d'un bilan spécifique à la section handball. Par conséquent, la consolidation des capitaux propres porte sur 15 clubs (et non 16).

Les capitaux propres ont connu une nette baisse par rapport à la saison dernière et s'établissent à environ à +176K€ pour la saison 2020-21.

Cette baisse des fonds propres s'explique principalement par l'effet de changement de périmètre de la division avec la montée sportive en LFH d'un club à l'issue de la saison 2019-20 (Saint Amand Handball) qui disposait d'un montant élevé de capitaux propres au 30 juin 2021.

Pourcentage cumulé des produits d'exploitation



La situation financière nette cumulée de +176 K€ masque une forte hétérogénéité, puisqu'un club (Rennes Metropole Handball) disposait, à lui seul, de 189 K€ de fonds propres au 30 juin 2021.

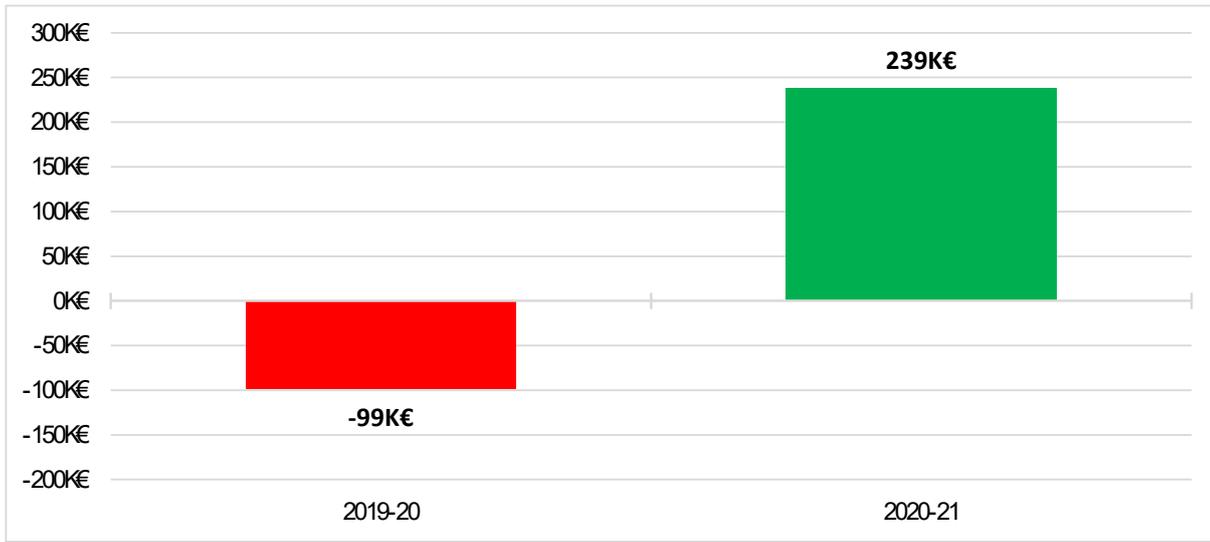
A l'issue de la saison 2020-21, **7 clubs sur 15** présentaient une situation nette négative

Rappel réglementaire

Afin de respecter le cahier des charges de la D2F (VAP ou non VAP), les clubs doivent présenter des fonds propres positifs au 31/12 précédent (sauf plan d'apurement validé par la CNCG et avec échéances respectées).

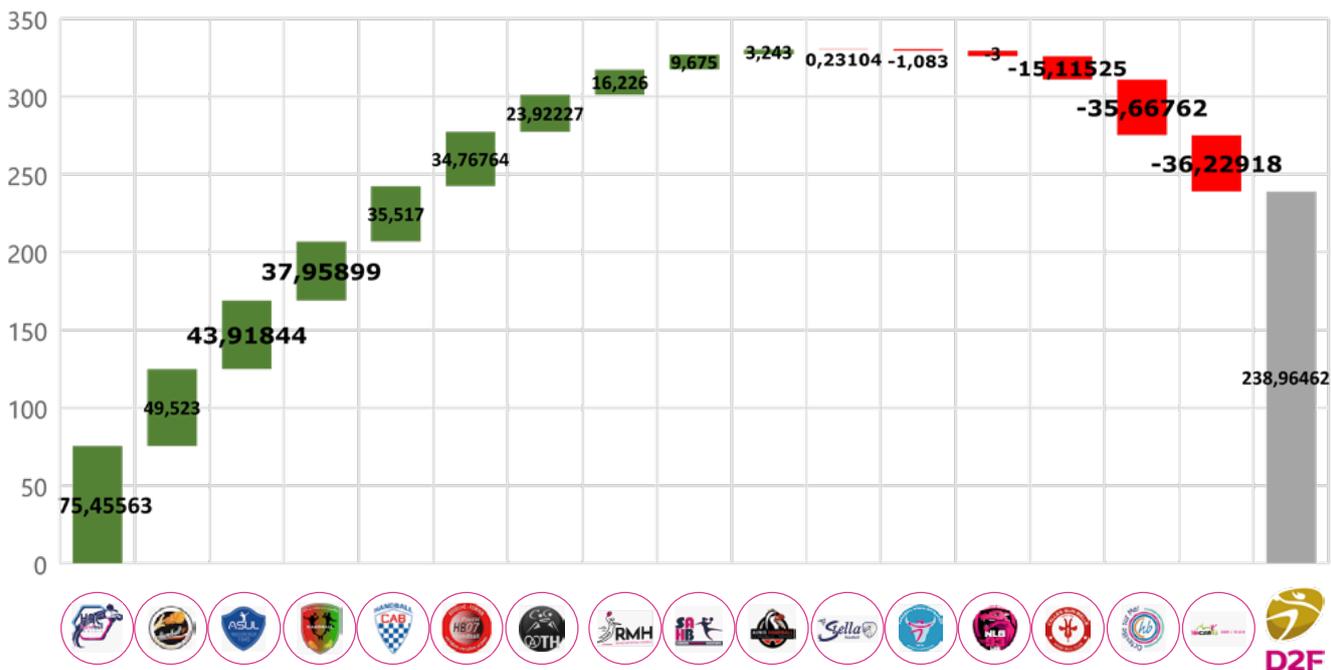
Le dispositif réglementaire dont dispose la CNCG, adopté par les instances fédérales, comprend notamment la fixation de plans d'apurement des fonds propres négatifs. Précisément, face à une situation financière dégradée, la CNCG impose systématiquement un échéancier d'apurement avec paliers à respecter sous peine de sanctions.

Évolution du résultat net cumulé



Pour la saison 2020-21, les comptes clôturés des clubs de D2F présentent une bénéfice net de +239 K€, en amélioration par rapport au résultat de la saison 2019-20 (-99 K€).

Détail des résultats nets par club



11 clubs sur 16 présentaient un résultat net positif à l'issue de cette saison 2020-21 (contre 7 sur 16 à l'issue de la saison 2019-20).



RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

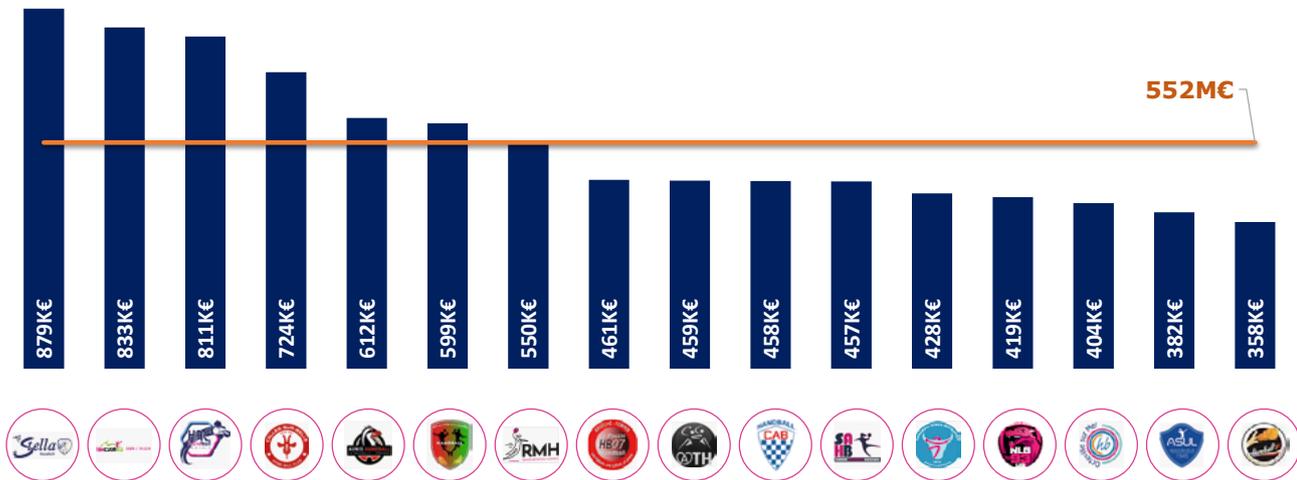
N1F

N2M

N2F

N3M

Détail des budgets prévisionnels 2020-21 par club



Une forte concentration des produits d'exploitation

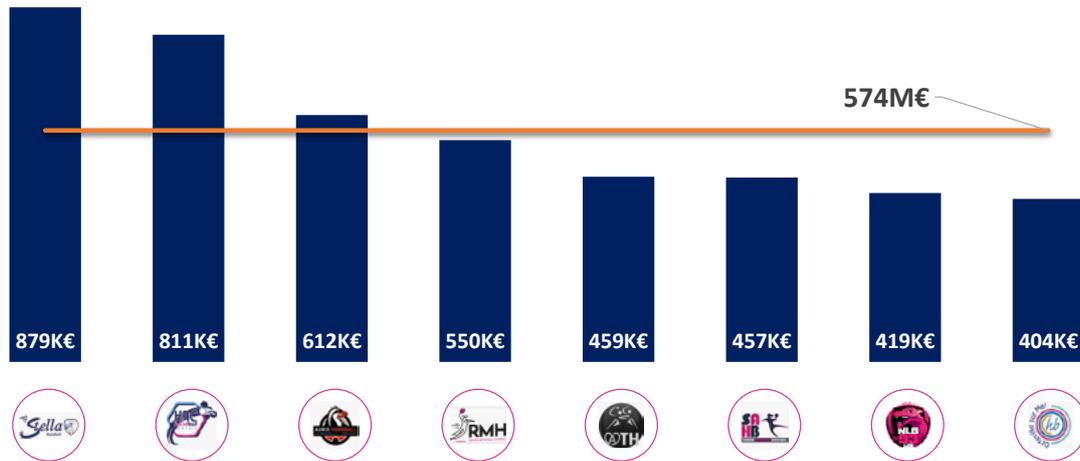
Avec des recettes prévisionnelles égales à 879K€, Stella Saint Maur Handball présente le budget le plus élevé toutes poules confondues.

Le club Rochechouart Handball, promu en D2F pour la saison 2020-21, dispose quant à lui du budget le plus modeste toutes poules confondues avec 358 K€.

Le budget moyen de la D2F s'établit à 552K€.

Pour rappel, le cahier des charges de la saison 2020-21 défini par la CNCG impose un budget minimum de 350K€ en D2F.

Détail des budgets prévisionnels 2020-21 par club : POULE 1



Stella Saint Maur (879 K€), Le Havre Athletic Club Handball (811K€) et Aunis Handball (612K€) présente un budget supérieur au budget moyen (574K€) de la Poule 1.

Le club Handball Octeville sur Mer dispose quant à lui du budget le plus modeste de la poule 1 avec 404 K€.

Le budget médian de la poule 1 s'établit à 505K€.

Détail des budgets prévisionnels 2020-21 par club : POULE 2



Avec des recettes prévisionnelles supérieures à 800K€, le Handball Clermont Auvergne Métropole Handball présente le budget le plus élevé en poule 2.

Celles sur Belle Handball (724K€) et Cannes Mandelieu Handball (599K€) présente aussi un budget supérieur au budget moyen (530K€) de la Poule 2.

Le budget médian de la poule 2 s'établit à 460K€.

Évolution des budgets prévisionnels

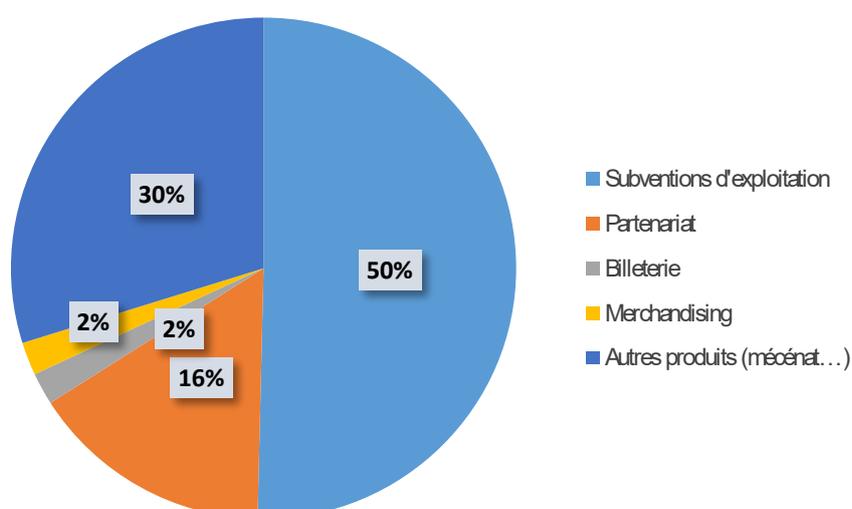


En 2020-21, en moyenne, un club de D2F dispose de 552K€ de budget (contre 569K€ la saison précédente), toutes poules confondues.

Lors de la saison 2020-21, le budget médian s'établit à 460K€, toutes poules confondues. Autrement dit, 50% des clubs de D2F disposent d'un budget inférieur ou supérieur à 460K€.

Le budget cumulé des 16 clubs de D2F atteint 8,8M€ sur la saison 2020-21.

Structure des budgets prévisionnels 2020-21



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2019-20

LFH

D2F

N1M

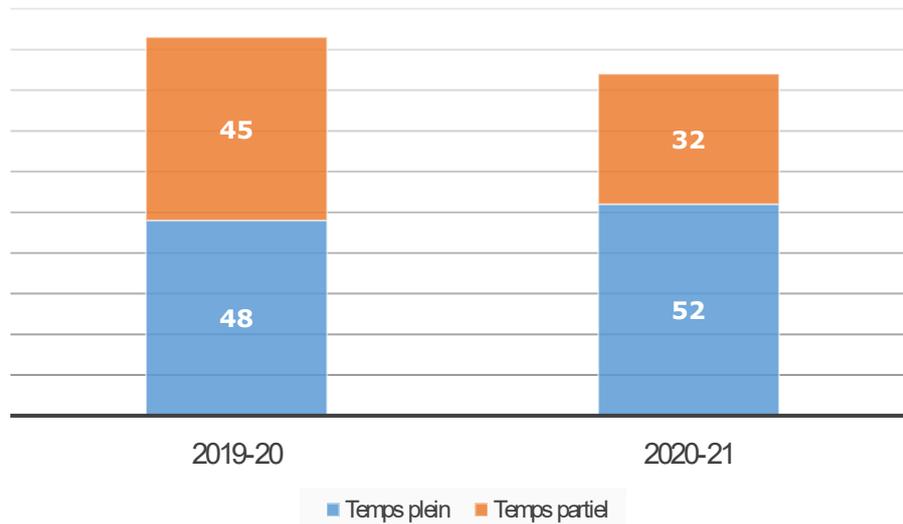
N1F

N2M

N2F

N3M

Focus sur le nombre de contrats professionnels saison 2020-21



Pour la saison 2020-21, la D2F compte 84 joueuses professionnelles pour la saison 2020-21 (52 joueuses à temps plein et 32 joueuses à temps partiel).

A titre de comparaison, pour la saison 2019-20, la D2F comptait 93 joueuses professionnelles (48 joueuses à temps plein et 45 joueuses à temps partiel).

Sur les 84 joueuses professionnelles, 31 joueuses évoluent dans les 3 clubs VAP.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2019-20

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M



N1

CHAMPIONNAT
DE FRANCE

NATIONALE 1 MASCULINE



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

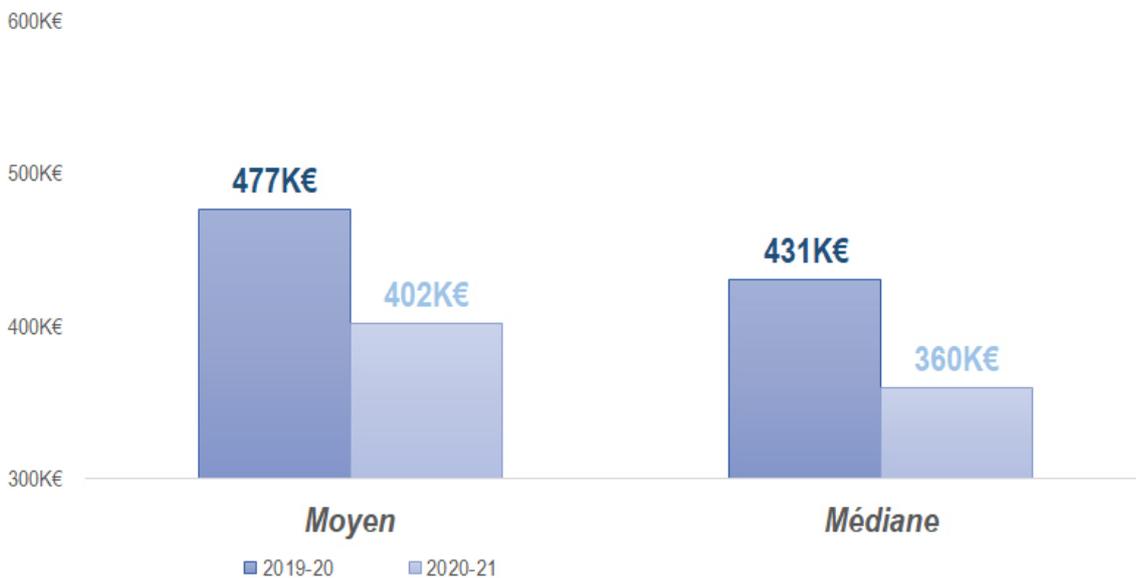
N1F

N2M

N2F

N3M

Évolution annuelle des budgets prévisionnels



Un budget moyen de 402 K€ en N1M (saison 2020-21)

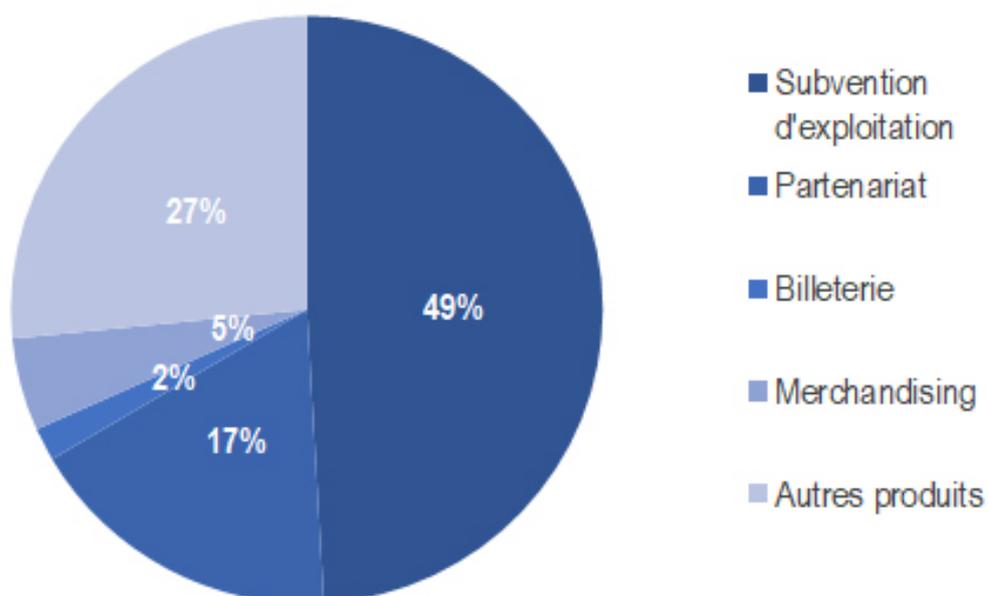
En préambule, les équipes réserves de LNH ainsi que le club Metz Handball (budget LFH) ont été exclu de cette consolidation des budgets. Le périmètre de consolidation s'établit donc à 46 clubs (sur 60).

En 2020-21, en moyenne, un club de N1M dispose de 402 K€ de budget (contre 477 K€ la saison précédente), toutes poules confondues.

Lors de la saison 2020-21, le budget médian s'établit à 360K€, toutes poules confondues. Autrement dit, 50% des clubs de N1M disposent d'un budget inférieur ou supérieur à 360 K€.

Le budget cumulé des 46 clubs de N1M atteint 18 M€ sur la saison 2020-21.

Structure des budgets



À l'instar de la D2F, le modèle économique des clubs de N1M repose sur les subventions publiques

Les subventions publiques sont la 1^{re} source de revenus prévisionnels des clubs (49 %) devant les autres produits (27 %). Elles représentent la moitié du poids économique des clubs de N1M pour la saison 2020-21.

En moyenne, un club de N1M reçoit 198 K€ de subventions, pour une médiane se situant à 180 K€. Autrement dit, 50 % des clubs de N1M prévoient plus ou moins 180 K€ de subventions reçues pour cette saison 2020-21.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M

Masses salariales prévisionnelles 2020-21



En 2020-21, en moyenne, un club de N1M budgetise 185 K€ de masse salariale (contre 235 K€ la saison précédente), toutes poules confondues.

Lors de la saison 2020-21, la masse salariale médiane s'établit à 161 K€, toutes poules confondues.

Autrement dit, 50% des clubs de N1M disposent d'une masse salariale inférieure ou supérieure à 161 K€.

La masse salariale cumulée (prévisionnelle) des 46 clubs de N1M atteint 8,6 M€ sur la saison 2020-21.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

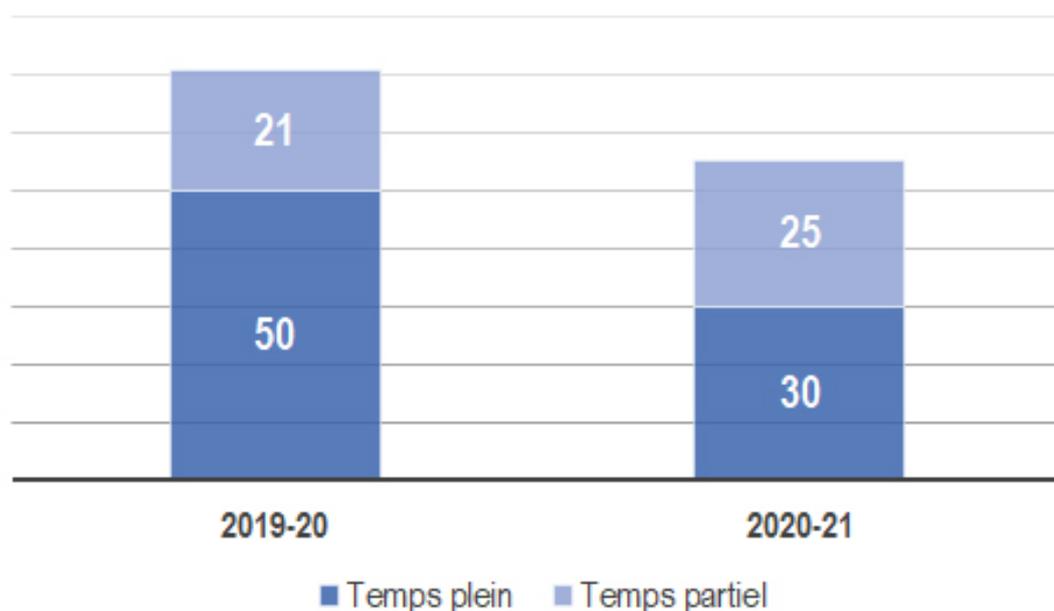
N1F

N2M

N2F

N3M

Focus sur le nombre de contrats professionnels saison 2020-21



À la date d'établissement de ce rapport (27/01/2021), pour la saison 2020-21, la N1M compte **55 joueurs professionnels** (30 à temps plein et 25 à temps partiel).

Sur les 55 joueurs professionnels, 10 joueurs évoluent dans un club VAP (5 à Caen Handball et 5 à Villeurbanne Handball).

À titre de comparaison, pour la saison 2019-20, la N1M comptait 71 joueurs professionnels (50 à temps plein et 21 à temps partiel).

Pour la saison 2020-21, 29 clubs de N1M ne disposent pas de joueurs professionnels.



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M

Autres divisions

Focus sur le nombre de contrats professionnels



N1

Nationale 1 féminine

Pour la saison 2020-21, 23 joueuses professionnelles évoluent dans le championnat N1F (9 à temps plein et 14 à temps partiel). 10 clubs de N1F ont déposé une demande de statut de joueuse professionnelle.

À titre de comparaison, pour la saison 2019-20, 20 joueuses professionnelles ont évolué dans le championnat N1F (11 à temps plein et 9 à temps partiel).



N2

Nationale 2 masculine

Pour la saison 2020-21, 5 joueurs professionnels évoluent dans le championnat N2M (1 à temps plein et 4 à temps partiel). 3 clubs ont déposé une demande de statut de joueur professionnel.

À titre de comparaison, pour la saison 2019-20, 9 joueurs professionnels ont évolué dans le championnat N2M (2 à temps plein et 7 à temps partiel).



N2

Nationale 2 féminine

Pour la saison 2020-21, 7 joueuses professionnelles évoluent dans le championnat N2F (1 à temps plein et 6 à temps partiel). 5 clubs ont déposé une demande de statut de joueuse professionnelle.

À titre de comparaison, pour la saison 2019-20, 8 joueuses professionnelles ont évolué dans le championnat N2F (0 à temps plein et 8 à temps partiel).



N3

Nationale 3 masculine

Pour la saison 2020-21, 2 joueurs professionnels évoluent dans le championnat N3M (2 à temps plein).

Aucun joueur professionnel a évolué en N3M lors de la saison 2019-20.

2 clubs ont déposé une demande de statut de joueur professionnel pour la saison 2020-21.

À la date d'établissement de ce rapport (31/03/2021), 368 joueurs ou joueuses professionnels évoluent dans les championnats fédéraux (LFH à N2F, N1M à N3M) pour cette saison 2020-21.

N1F, N2F, N2M & N3M



FFHANDBALL

RAPPORT
CNCG
2020-21

LFH

D2F

N1M

N1F

N2M

N2F

N3M



**RAPPORT
CNCG
2020-21**

**LFH
D2F
N1M
N1F
N2M
N2F
N3M**

- ▶ **COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET DE GESTION**
Fédération française de handball
1, rue Daniel Costantini, CS 90047, 94046 Créteil Cedex
www.ffhandball.fr

- ▶ **Gwenhaël SAMPER**
Directrice juridique de la FFHandball
T. : +33(0) 1 56 70 72 50
Email : g.samper@ffhandball.net

- ▶ **Maxime LAMELOISE**
Assistant CNCG
T. : +33(0) 1 56 70 72 53
Email : m.lameloise@ffhandball.net